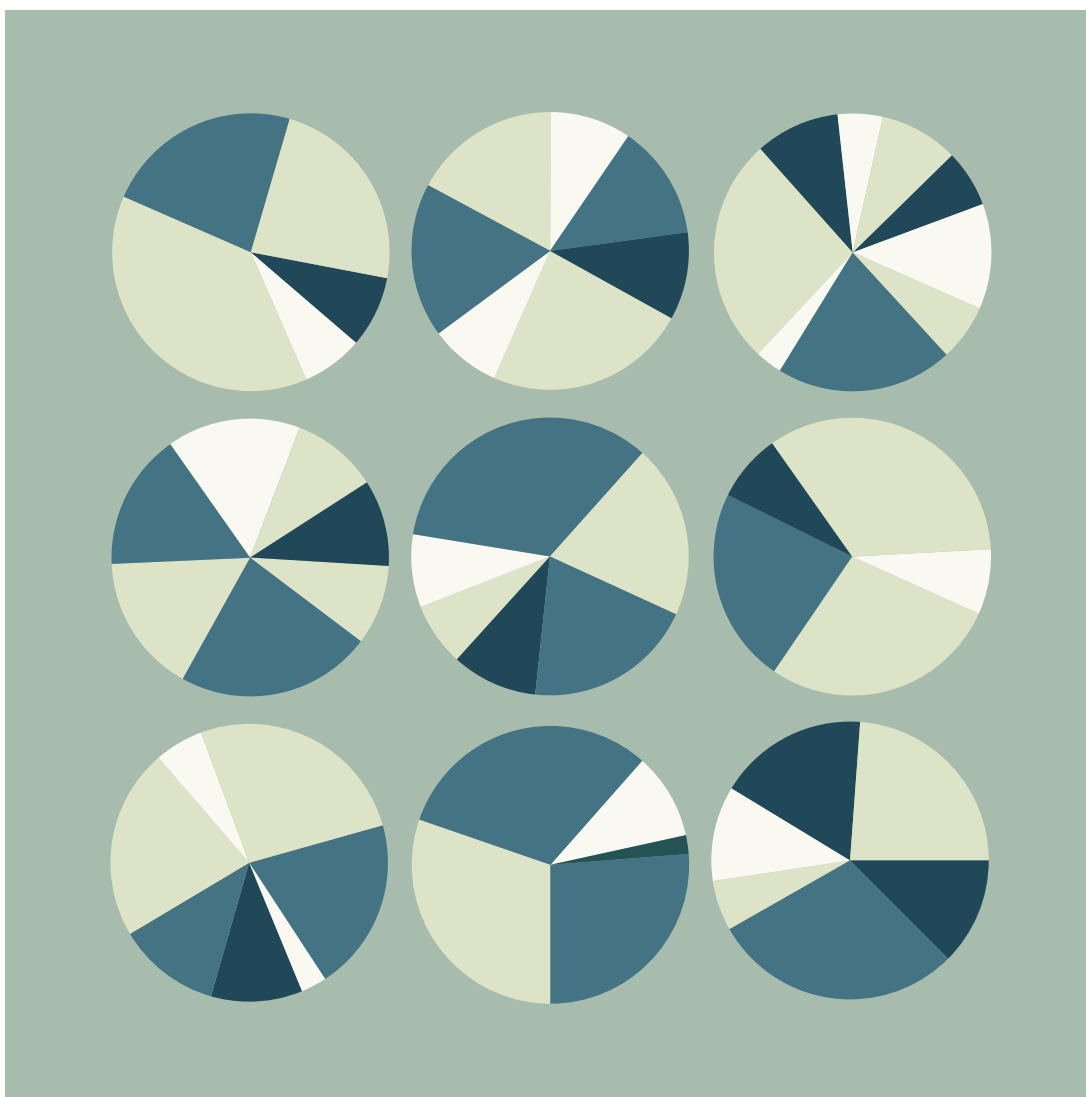




PLATE-FORME DE L'OBSERVATION SOCIALE RHÔNE-ALPES ^(POSRA)

Portrait
Social 2015

Le fait rural en Rhône-Alpes



Ce dossier a été réalisé grâce à la contribution de :



Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee)



Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf)

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte)

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)



Caisse d'Allocations Familiales (CAF)



Agence Régionale de Santé (ARS)



Rectorats des académies de Lyon et de Grenoble

Portrait social 2015

ÉDITORIAL

La France demeure un espace essentiellement rural. Ce constat, souligné en 2013 par la commission à la prospective du Sénat, prend cependant en compte de profondes évolutions.

Caractérisé autrefois par une opposition entre la ville et la campagne, l'espace rural est aujourd'hui multiple : il peut être isolé ou périurbain, morphologique ou fonctionnel.



En Rhône-Alpes, l'espace rural concerne 70 % de la superficie de la région et il est majoritairement périurbain.

Pour les populations, cette caractéristique se traduit par des modes de vie tournés vers la ville, des contraintes et des besoins spécifiques auxquels il faut répondre.

Une étude détaillée du fait rural en Rhône-Alpes est donc utile pour disposer d'un diagnostic précis permettant d'éclairer la conduite des politiques publiques d'aménagement du territoire. C'est l'objet de la présente publication, fruit d'un travail partenarial entre les membres de la plate-forme de l'observation sociale en Rhône-Alpes, que je tiens à remercier.

Cette étude me conforte dans la conviction largement partagée, que face à la diversité de situations, l'État est et doit rester le garant de l'égal accès de tous aux principaux services et équipements.

Michel Delpuech
Préfet de la région Rhône-Alpes

Sommaire

Synthèse : le monde rural en Rhône-Alpes <i>Pascal Arros, DRJSCS Rhône-Alpes</i>	p.8
Les définitions statistiques de l'espace rural <i>Serge Maury, Axel Gilbert, Insee Rhône-Alpes</i>	p.12
Les fonctions résidentielles et économiques de l'espace rural <i>Serge Maury, Insee Rhône-Alpes</i>	p.15
Quelle offre pour l'accueil des jeunes enfants en milieu rural ? <i>Olivier Girault, Centre de ressources des caisses d'allocations familiales Rhône-Alpes et Auvergne</i>	p.19
Parcours scolaires des jeunes habitants de l'espace rural : malgré de bons résultats, une orientation moins ambitieuse <i>Yann Leurs, Rectorat de l'académie de Lyon</i> <i>Béatrice Magistrali, Pierre Lejail, Rectorat de l'académie de Grenoble</i>	p.23
Un enseignement agricole loin de son image rurale <i>Laurence Perrot-Minot, Hélène Michaux, Draaf Rhône-Alpes</i>	p.28
Le rural reste un espace de résidence pour un Rhônalpin sur cinq <i>Marie-Jeanne Durousset, Yves Pothier, Dreal Rhône-Alpes</i>	p.35
L'accès aux soins d'urgence en milieu rural : une priorité affichée <i>Rachelle Garwig, Docteur Doriane Argaud, ARS Rhône-Alpes</i>	p.43
Une pratique sportive spécifique au milieu rural <i>Laurent Renou, Pascal Arros, DRJSCS Rhône-Alpes</i>	p.49
Agriculture rurale, agriculture urbaine : une différence toute relative <i>Annabelle Schaffner, Hélène Michaux, Draaf Rhône-Alpes</i>	p.55
La prise en compte du rural dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi <i>Béatrice Youmbi, Direccte Rhône-Alpes</i>	p.63

Synthèse

Dans un rapport daté de janvier 2013 et intitulé "L'avenir des campagnes", la commission à la prospective du Sénat souligne en introduction que "la France demeure un espace essentiellement rural". Mais de quelle ruralité parle-t-on ? De la population, des modes de vie ou d'occupation des sols, de l'accès aux services ? Ce constat national d'une ruralité persistante s'applique-t-il à la région Rhône-Alpes ?

Analiser le fait rural impose au préalable de définir ce que l'on appelle "l'espace rural". Plusieurs approches ont été proposées dans le cadre de la statistique publique. Deux d'entre elles sont rappelées dans le premier article de ce "Portrait social 2015". La notion de "rural morphologique", basée sur la continuité du bâti, est préférée ici à la notion de "rural fonctionnel" construite sur les déplacements domicile-travail. On définit ainsi des communes rurales qui représentent 70 % de la superficie de la région et 19 % de sa population. À l'intérieur même de ce grand espace, on distingue un rural périurbain, composé de communes intégrées à de grandes aires urbaines, et un rural isolé qui regroupe des communes hors de l'influence des pôles d'emploi ou sous l'influence de petits ou moyens pôles. Ce rural périurbain concerne 71 % de l'espace rural en Rhône-Alpes contre seulement 56 % en France : c'est une caractéristique majeure du rural de notre région.

Les communes rurales sont de plus en plus largement des communes résidentielles : on y dénombre seulement 52 emplois pour 100 actifs occupés, contre 110 emplois dans l'urbain. Ce profil s'est constitué à partir de la dynamique migratoire qui, en Rhône-Alpes comme en France, traduit l'attraction des campagnes. C'est essentiellement le rural périurbain qui a profité de cette arrivée de population : + 1,87 % par an dans les années 2000 contre + 1,14 % pour le rural isolé, même si, dans le même temps, certaines zones montagneuses et enclavées continuent de perdre des habitants. **Cet accroissement important de population dans certains cas, cet isolement dans d'autres, soulève d'importantes questions de politiques publiques. Dès le plus jeune âge, pour l'accueil des jeunes enfants puis pour la scolarisation par exemple.**

Tous modes de garde confondus, l'espace rural est mieux pourvu que l'espace urbain pour ce qui concerne l'accueil des jeunes enfants : 63 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans contre 56 en zone urbaine. La structure de ces places est en revanche différente : plus orientée vers le collectif à la ville et majoritairement dispensée par des assistantes maternelles à la campagne.

La meilleure couverture moyenne en milieu rural perdure au moment de la scolarisation : l'espace rural concentre 30 % des écoles de la région, pour 19 % de la population. Cette situation favorable disparaît dans le secondaire, hors enseignement agricole, puisque moins de 8 % des collèges sont implantés en territoire rural. Se posent alors les questions d'accès et de transports ; plus du tiers des jeunes ruraux habitent à plus de 10 km de leur collège contre 7 % pour les jeunes urbains. L'éloignement devient une contrainte encore plus forte au lycée : seuls 2 % des lycées généraux et technologiques, toujours hors enseignement agricole, sont situés dans le rural. Ce relatif éloignement ne semble pas influencer les résultats scolaires : les jeunes ruraux, dans leur ensemble, présentent des parcours scolaires fluides et de bons résultats. L'effet de la ruralité pourrait en revanche être plus marqué pour les choix d'orientation qui peuvent être guidés par des considérations de proximité.

Le réseau d'établissements dépendant du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est complété par 93 établissements de formation initiale gérés par le Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. La région Rhône-Alpes, avec 12 % des effectifs natio-

naux, est d'ailleurs la première région française pour l'enseignement agricole. Souvent associés au monde rural, ces établissements sont pourtant très majoritairement (80 %) implantés en milieu urbain et deux élèves sur trois résident également en ville. Les spécialités offertes ne se limitent pas aux domaines de l'agriculture mais les "productions agricoles" sont souvent privilégiées par les jeunes ruraux alors que l'on retrouve plus de jeunes urbains en horticulture, en agroalimentaire ou dans les métiers de l'animalerie. Comme pour les spécialités offertes par l'Éducation nationale, on ne peut exclure que ces choix soient réalisés en fonction du lieu d'habitation et de la proximité avec les établissements agricoles.

Différences en termes d'offre de services, en particulier pour les enfants, différences en termes d'offre d'enseignement, mais également différences en termes de conditions de vie : l'analyse du parc de logements ou celui de l'accès aux soins traduit des écarts notables entre ville et campagne.

L'habitat rural se concentre pour l'essentiel dans la périphérie des plus grandes aires urbaines, dans des logements individuels, de bonne qualité, plutôt vastes. Il s'agit pour une large part de maisons individuelles, qui offrent naturellement des superficies plus élevées que l'habitat urbain, essentiellement constitué d'appartements. Certaines de ces maisons sont cependant anciennes et offrent un confort inférieur à celui que l'on peut trouver en ville. L'analyse, à l'intérieur même de l'espace rural, révèle que l'habitat des communes rurales des petits pôles est particulièrement sous-qualifié. Dans les communes isolées, le tourisme modifie le profil du parc de logements, offrant une large part aux appartements. Les résidences secondaires y sont également plus nombreuses (56 % des logements contre 14 % dans le reste de l'espace rural).

L'éloignement par rapport aux pôles d'emplois, petits ou grands, peut donc avoir des conséquences en termes de choix du logement. Il en a également, de manière prononcée, en matière d'accès aux soins. La prise en charge rapide pour des soins urgents est une préoccupation importante en matière de santé publique, en particulier à travers le "pacte territoire santé". En Rhône-Alpes, plus d'un habitant du rural sur cinq

réside à plus de 30 minutes d'une structure mobile d'urgence et de réanimation. **L'est de la Savoie et de la Drôme ainsi que l'ouest de l'Ardèche sont les zones les plus concernées par cet éloignement.** La mise en place de médecins correspondants du SAMU permet de diminuer fortement cette part de la population la plus éloignée des soins d'urgence : elle n'est plus que d'un habitant sur huit si l'on tient compte de ce dispositif, initié depuis plusieurs années dans la région.

Facteur de bien être, mais aussi d'épanouissement, la pratique sportive concourt à la santé des individus. Cette pratique présente d'importantes différences entre milieu rural et milieu urbain. Si le taux de licences global dans la population est le même entre les deux types de territoire (environ 226 licences pour 1 000 habitants), on relève quelques marqueurs du milieu rural : les sports de nature, le ski, l'équitation, le basket-ball ou le football. À disciplines équivalentes, on note également que la pratique féminine, ainsi que la pratique des personnes de 20 à 29 ans est plus importante chez les ruraux.

Plusieurs explications à ces constats : catégories socioprofessionnelles différentes, présence de clubs en plus grand nombre, offre d'équipements plus importante... Le nombre d'équipements disponibles, rapporté à la population, est en effet nettement plus élevé en milieu rural. Cependant, le temps nécessaire pour y accéder est évidemment plus long : 14 % de la population rurale réside par exemple à plus de 15 minutes d'un bassin de natation, contre seulement 2 % des urbains et les écarts s'avèrent du même ordre pour plusieurs équipements structurants.

Les représentations sont nombreuses lorsque l'on évoque le rural. L'une des plus répandues est l'association du rural à l'agriculture. Or, en Rhône-Alpes, plus d'une exploitation agricole sur trois est située en zone urbaine.

Toutes les orientations techniques sont représentées dans chaque zone, avec des spécialisations en partie dues aux contraintes physiques (montagne/plaine) : l'élevage est ainsi plus présent en milieu rural alors que le maraîchage-horticulture l'est plus dans les communes urbaines. Les deux piliers de l'agriculture ré-

Le monde rural en Rhône-Alpes

gionale (bovins-lait et viticulture) sont en revanche largement représentés dans les deux types de territoire. Pas plus que les spécialisations, les caractéristiques des actifs ne constituent pas un marqueur important des territoires ruraux : la moyenne d'âge ou le taux de féminisation y sont sensiblement les mêmes qu'en milieu urbain et la pluriactivité est équivalente.

Au total, entre différences ou similitudes, l'appréhension par les professionnels des spécificités locales représente un enjeu important dans le déploiement des politiques publiques.

L'illustration peut en être donnée à travers l'analyse des politiques locales de l'emploi : une enquête auprès

des personnes en charge de l'animation territoriale a permis d'apprécier leurs représentations des territoires ruraux. Les contraintes physiques et l'éloignement des villes-centre, avec leurs conséquences en termes d'accessibilité, sont l'un des principaux critères de différenciation exprimés. Les actions mises en place (informations, appui à la mobilité...) ne sont cependant pas spécifiques aux territoires considérés comme ruraux, mais leur mise en œuvre est adaptée, en particulier via la recherche de proximité. Le caractère rural du territoire est ainsi toujours pris en compte dans les interventions. ■

*Pascal Arros
DRJSCS Rhône-Alpes*

Les définitions statistiques de l'espace rural

Pour la statistique publique, les communes rurales sont définies par opposition aux unités urbaines, selon des critères précis liés principalement à la continuité du bâti. Un Rhônalpin sur cinq vit ainsi dans l'espace rural. En complément, la notion d'aire urbaine permet d'illustrer l'influence grandissante des villes sur les campagnes : une large majorité des ruraux rhônalpins résident dans l'espace périurbain et travaillent dans les zones urbaines.

Définir ce qu'est le rural et l'urbain n'est ni immédiat ni univoque. Si le géographe Jacques Lévy peut affirmer que "l'urbanisation de la France est terminée"¹, un récent rapport du Sénat proclame dans son introduction que "la France demeure un espace essentiellement rural"². Pourtant la contradiction apparente peut être dépassée. La France d'aujourd'hui, comme la région Rhône-Alpes, fonctionne selon ce double modèle : de vastes espaces peu peuplés, émaillés de villages, mais une organisation de la vie économique et sociale de plus en plus centrée autour des villes. Cette double réalité amène la statistique publique à objectiver cette situation en définissant la ville et la campagne soit selon des critères morpholo-

giques, soit selon des critères de fonctionnement économique. L'Insee définit et mesure ainsi, en fonction des besoins des analyses, les unités urbaines et les aires urbaines. Dans les deux cas, l'espace rural est vu "en creux" comme ce qui est à l'extérieur des villes.

Le rural morphologique : la notion d'unités urbaines

La première façon de définir la ville, par opposition à la campagne, est de considérer comme urbaine toute zone densément peuplée, qui présente une continuité du bâti et une population suffisamment nombreuse. C'est la notion d'unité urbaine. C'est également la définition la plus ancienne en vigueur ; elle n'a pas varié depuis 1954. L'Insee actualise régulièrement la mesure de ces unités urbaines pour rendre

¹ Jacques Lévy, *Réinventer la France*, Fayard, avril 2013.

² Renée Nicoux et Gérard Bailly, *L'avenir des campagnes, rapport sénatorial*, janvier 2013.

Définitions statistiques

compte de l'extension du bâti et de la croissance démographique française. Le zonage actuel date de 2010.

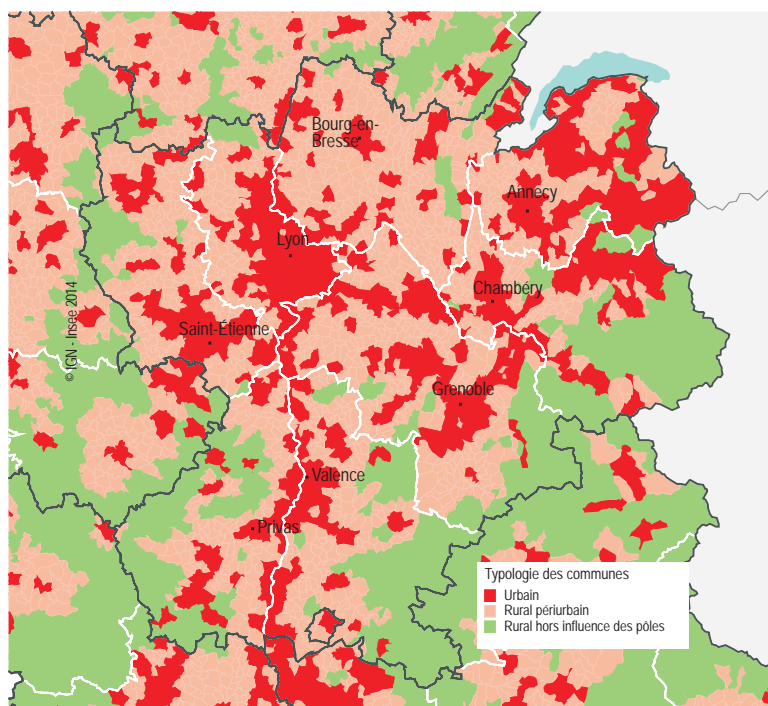
Il obéit à la définition suivante : on appelle zone de bâti continu tout ensemble de bâtiments d'habitation voisins les uns des autres, sans qu'il n'y ait de "coupure" de plus de 200 mètres entre deux bâtiments. Sont également comptés parmi les bâtiments, les locaux d'activités (usines, bureaux...) et certains espaces publics (aéroports, stades, parcs urbains...). De plus, on ne tient pas compte dans la mesure des 200 mètres de la largeur des routes et des voies ferrées ou de celle des rivières pour peu qu'il y ait un pont.

Dès lors qu'une telle zone de bâti continu a une population de 2 000 habitants ou plus, elle est constitutive d'une unité urbaine. La dernière étape consiste à se caler sur le découpage communal.

Est réputée urbaine toute commune dont plus de la moitié de la population réside dans une de ces zones urbaines. Les communes restantes sont rurales. Selon cette approche, la majorité des communes de Rhône-Alpes sont des communes rurales.

UN ESPACE RURAL VASTE, SOUS L'INFLUENCE DES VILLES

Situation des communes selon leur appartenance aux unités et aires urbaines



Source : Insee, Recensement de la population 2010

L'espace des communes rurales représente ainsi 70 % de la superficie de la région. Bien entendu, les communes rurales ont une densité de population plus faible, de sorte que seulement 19 % des Rhône-alpins y vivent. Cette proportion tend à diminuer avec le temps et l'étalement urbain. Entre 1999 et 2010, 280 communes rurales de la région ont intégré une unité urbaine. Pour autant, on n'observe plus d'"exode rural" généralisé : les communes qui sont encore rurales aujourd'hui ont une croissance démographique plus forte que les communes urbaines.

Le rural fonctionnel : la notion d'aire urbaine

En complément de cette observation "statique" des formes urbaines et des espaces ruraux, l'Insee propose une vision plus "dynamique" qui repose sur l'emploi et les déplacements domicile-travail : les aires urbaines. On définit ainsi des pôles urbains : ce sont des unités urbaines qui comptent au moins 10 000 emplois (au lieu de travail). Par extension, on parle aussi de moyens ou de petits pôles à partir de 5 000 et 1 500 emplois respectivement.

En dehors de ces pôles, on mesure l'intensité des échanges de travailleurs pour définir une couronne périurbaine. Dès que 40 % ou plus des actifs occupés vivant dans une commune travaillent dans un pôle urbain, cette commune fait partie de l'aire d'influence du pôle. On parle aussi de commune multipolarisée quand plus de 40 % des travailleurs de la commune occupent un emploi dans les pôles alentour sans qu'aucun ne suffise à lui seul pour atteindre ce seuil de 40 %.

Finalement, en dehors des pôles urbains et des communes périurbaines, il reste les "communes hors influence des pôles". On appelle parfois ces territoires "rural isolé", ou, abusivement, le "rural profond". Il s'agit pourtant de communes dans lesquelles on trouve des emplois au point qu'elles aient parfois une certaine autonomie économique. Ces communes ne représentent aujourd'hui que 3 % de la population de Rhône-Alpes et se situent en majorité dans les zones montagneuses de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie.

Les villes influent sur l'espace rural

La comparaison des deux zonages met en évidence l'imbrication du rural et de l'urbain. Ainsi, 87 % de la population rurale de Rhône-Alpes vit dans l'espace périurbain (couronne des pôles ou communes multipolarisées). Cet espace rural sous influence urbaine se développe à la fois en superficie du fait de l'étalement urbain mais aussi en densité de population. Ainsi, la population de l'espace rural périurbain a augmenté au rythme de 5 % par an dans la dernière décennie. Enfin, plus de 60 % des actifs occupés qui résident en dehors des unités urbaines travaillent en milieu urbain. ■

*Serge Maury
Axel Gilbert
Insee Rhône-Alpes*

Pour en savoir plus

Unités urbaines 2010 : accélération de l'étalement urbain, Insee Rhône-Alpes, La Lettre Résultats n°147, juin 2011.

Les aires urbaines s'étendent et se densifient, Insee Rhône-Alpes, La Lettre Résultats n°153, octobre 2011.

Les fonctions résidentielles et économiques de l'espace rural

Un cinquième de la population de Rhône-Alpes vit dans l'espace rural, mais la majorité de ces habitants vivent dans l'influence des grandes villes. Ce rural à tendance périurbaine confirme sa vocation résidentielle. Les emplois y sont moins nombreux qu'en ville. Toutefois, les campagnes conservent des fonctions économiques dans l'agriculture et, localement, dans l'industrie ou le tourisme.

La population rurale en Rhône-Alpes, définie comme l'ensemble des habitants ne résidant pas dans une unité urbaine, compte 1 185 500 personnes en 2011, et représente un habitant sur cinq (19 %). Cette part des ruraux varie beaucoup d'un département à l'autre. Plus du tiers des habitants de l'Ain et de l'Ardèche vivent dans des communes rurales (37 % dans les deux cas) ; c'est encore le cas de 28 % des personnes résidant dans la Drôme et du quart (24 %) des habitants de la Savoie. À l'opposé, dans l'Isère et la Loire, un habitant sur cinq seulement vit dans une commune rurale, et 16 % en Haute-Savoie. Enfin, le Rhône, département le plus peuplé et le plus urbanisé de la région, abrite le plus faible effectif de "ruraux", avec moins de 100 000 habitants en commune rurale. La part de la population rurale dans ce département représente un peu moins de 6 %.

En Rhône-Alpes, les populations résidant à la campagne vivent très majoritairement à proximité et sous l'influence des grands pôles urbains de la région. En effet, 87 % de la population rurale de Rhône-Alpes (1 040 000 personnes) est intégrée à une grande aire urbaine. C'est le cas de 83 % seulement de l'ensemble des campagnes françaises. Par contraste, on peut définir, face à ce rural "périurbain", un rural "isolé" : on regroupe dans cette catégorie les communes rurales regroupées dans les couronnes des petits ou moyens pôles urbains, et surtout les communes hors de l'influence des pôles. Cet ensemble regroupe donc 13 % de la population vivant à la campagne en Rhône-Alpes, et représente 150 000 habitants.

Le poids respectif de ces deux types de ruralité varie beaucoup d'un département rhônalpin à l'autre, même si le rural périurbain reste largement majoritaire dans

Le rural rhônalpin

tous les cas. Si l'on considère les départements à fortes populations rurales, le profil de l'Ain s'oppose nettement à celui des départements de l'Ardèche et de la Drôme. Les campagnes de l'Ain sont très largement périurbaines. Elles sont, en effet, situées très majoritairement en plaines et en vallées, et subissent l'attraction des pôles d'emploi de Lyon, de Genève et de Bourg-en-Bresse. Inversement, les espaces ruraux drômois ou ardéchois comportent une plus forte composante de rural isolé, en raison des larges espaces enclavés et des zones de montagnes qui caractérisent ces deux départements (les monts du Vivarais pour l'Ardèche, le Diois et les Baronnies pour la Drôme). La Savoie, dont la population rurale est également importante, comporte, comme la Drôme, une forte part de ses campagnes relevant du rural isolé. Néanmoins, plus de six ruraux savoyards sur dix vivent dans l'influence périurbaine. Là encore, les espaces ruraux isolés sont largement des espaces de montagne (Vanoise et Tarentaise).

Par contre, la Haute-Savoie a une large majorité de sa population concentrée dans les villes, et la part de la population des campagnes vivant en périurbain (96 %) est la plus élevée des départements de Rhône-Alpes après l'Ain et le Rhône. Le département de l'Isère abrite une population rurale essentiellement périurbaine. L'aire urbaine de Grenoble, dans les plaines du Nord-Isère et dans les vallées, englobe en effet la majorité des espaces périurbains tandis que les campagnes isolées sont, là encore, le fait de la partie montagneuse du département (Massif de l'Oisans, des Écrins, Belledonne). Enfin, les départements de la Loire et du Rhône présentent chacun des caractéristiques propres : près de neuf ruraux ligériens sur dix vivent dans les couronnes d'une grande aire urbaine, tandis

que le poids et l'extension de la couronne de Lyon expliquent que 96 % des ruraux rhodaniens relèvent de l'espace périurbain.

Agriculture, industrie, tourisme : une économie encore diversifiée

Les communes rurales sont de plus en plus largement des communes résidentielles. Ainsi, pour 100 actifs occupés vivant dans le rural rhônalpin, seuls 52 emplois sont offerts au sein de ces communes. Inversement, les communes urbaines comptent près de 110 emplois pour 100 actifs résidents. Le nombre d'emplois offerts par habitant est en baisse depuis 1999, aussi bien dans les communes rurales périurbaines que dans les communes rurales isolées. Pour autant, les territoires ruraux ont aussi une fonction économique qui se traduit par la présence de 280 000 emplois, soit 11 % des emplois de la région.

L'ensemble du monde rural rhônalpin garde une vocation agricole confirmée : 10 % de la population active est employée dans l'agriculture en 2010. La part de l'industrie dans l'emploi (17 %) est un peu plus importante que dans l'ensemble de la région, et le tertiaire occupe une place bien moindre (62 % contre 74 %). Ce profil global se décline en autant de particularités départementales. Les zones rurales de l'Ain ont une faible vocation agricole (8 %) et se caractérisent par un poids important de l'industrie (27 %), ce qui n'est guère étonnant étant donné leur caractère périurbain. Inversement, la Drôme et l'Ardèche comptent une part importante d'agriculteurs (respectivement 16 % et 15 %) et, comparativement à l'Ain, les activités industrielles y pèsent beaucoup moins. Le profil des Savoies est encore différent : l'agriculture et

LE SUD DE RHÔNE-ALPES EST PLUS RURAL QUE LE NORD

Répartition de la population dans les départements rhônalpins									
	en %								
	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Urbain	62,9	63,1	71,8	80,4	80,0	94,3	76,2	84,0	81,1
Rural périurbain	36,3	25,7	22,7	18,4	17,5	5,5	15,0	14,9	16,5
Rural isolé	0,8	11,2	5,6	1,2	2,5	0,2	8,8	1,1	2,4

Source : Insee, Recensement de la population 2011

Le rural rhônalpin

l'industrie y occupent peu de place ; le tertiaire y est beaucoup plus prépondérant (69 % en Haute-Savoie et jusqu'à 78 % en Savoie, pour une moyenne rurale régionale de 62 %). Ces deux départements montagnards vivent pour une grande part du tourisme ; le tertiaire marchand (commerce, transports et services divers), en particulier, y est beaucoup plus présent que dans d'autres zones rurales. En Savoie, cette part est très importante (59 %) comme en Haute-Savoie (42 %), alors que ce type de services ne représente, par exemple, que 28 % en Ardèche, 33 % dans l'Ain et 34 % dans la Drôme.

Une comparaison du rural périurbain et des campagnes isolées, pour l'ensemble de la région, montre que les deux zones ont des profils bien marqués : si la place de l'agriculture est à peu près similaire (10 % pour le rural isolé et pour le périurbain), les zones rurales éloignées sont moins industrielles (15 % contre 18 %), et surtout beaucoup plus tertiaires que les populations des campagnes dépendant d'une aire urbaine (66 % contre 59 %). Une analyse de l'emploi par fonction montre tout à la fois la faible présence des fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations intellectuelles, gestion) dans les deux composantes du rural et une place plus forte des fonctions "fabrication" et "bâtiment" (particulièrement dans le périurbain), par rapport à l'ensemble de la région. Les emplois industriels présents dans les communes rurales sont avant tout des emplois d'ouvriers, alors qu'en ville, les activités de conception, de gestion et de direction prennent une plus grande place au sein de la sphère industrielle. Mais le différentiel le plus impor-

tant se trouve dans les services de proximité ; ils représentent 16 % de l'emploi dans le rural isolé et 13 % dans les communes rurales périurbaines, contre 10 % en Rhône-Alpes. Une activité en particulier représente 11 % de l'emploi dans le rural isolé, alors qu'elle ne représente que 4 % des actifs en périurbain : l'hébergement et la restauration. Ceci démontre le profil nettement touristique de ces zones rurales éloignées. Le poids de l'hébergement et de la restauration est fortement concentré sur les départements alpins. En Savoie tout d'abord (où 22 % des actifs dans le rural isolé travaillent dans ce seul secteur), mais aussi en Haute-Savoie (19 %), et, dans une moindre mesure, en Isère (11 %). Par contraste, dans les zones isolées des cinq autres départements, ce secteur occupe moins de 5 % des emplois.

La population active résidant dans le rural périurbain travaille en majorité dans les grands pôles urbains avoisinants (73 % de ces actifs travaillent en dehors du périurbain), alors que les flux de sortie sont bien moindres dans le rural isolé : la moitié seulement des actifs sortent de ce périmètre. Plus globalement, l'économie locale offre proportionnellement plus d'emplois dans le rural isolé (74 emplois pour 100 actifs occupés), que dans le rural périurbain (seulement 42 emplois offerts pour 100 actifs occupés).

Reprise démographique sous l'influence des villes

Les espaces ruraux français ont retrouvé le chemin de la croissance démographique à partir de 1975, après des décennies de déprise due à l'exode rural.

LA VOCATION ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX VARIE

	Part des différents secteurs dans l'emploi dans les communes rurales, par département								
	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Agriculture	7,7	15,0	16,0	6,6	13,5	13,0	4,6	7,9	9,9
Industrie	26,7	18,1	14,9	16,5	19,3	16,1	9,6	9,7	17,1
Construction	10,7	11,1	11,6	12,1	13,3	10,1	7,6	13,2	11,1
Commerce, transports, services divers	32,9	28,2	33,6	39,1	25,8	32,9	58,8	41,9	37,1
Administration publique, santé, enseignement, action sociale	22,0	27,7	23,9	25,7	28,0	28,0	19,4	27,3	24,7

Source : Insee, Recensement de la population 2011

Le rural rhônalpin

LES EMPLOIS SONT PLUS CONCENTRÉS DANS LES VILLES

Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés résidents			
	Urbain	Rural périurbain	Rural isolé
En 1999	106,4	48,3	82,5
En 2010	109,8	42,3	74,3

Source : Insee, Recensement de la population 2011

L'augmentation de la population a été encore plus rapide dans les campagnes de Rhône-Alpes que dans l'ensemble des campagnes françaises. De plus, cette croissance s'est accélérée dans les années 2000 (à un rythme annuel de + 1,65 % par an dans la région, contre + 1,19 % pour l'ensemble de la France métropolitaine), grâce à un excédent des naissances sur les décès et surtout du fait d'un large apport d'habitants nouveaux.

Depuis 1975, la dynamique migratoire s'est donc inversée de façon durable, et les campagnes rhônalpines comme françaises sont redevenues attractives. Cette croissance touche au premier chef le monde périurbain : avec une augmentation annuelle de + 1,87 % dans les années 2000, l'espace intégré aux grandes aires urbaines alimente l'essentiel du dynamisme démographique du monde rural. Par contre, la croissance de la population du rural isolé est moins spectaculaire : certes, cette augmentation reste supérieure à celle de la région, et elle s'est nettement accélérée entre les années 1990 (+ 0,56 % par an) et la décennie 2000 (+ 1,14 %), mais elle est bien moindre que dans le rural périurbain. De plus, au sein du rural isolé, de larges zones, souvent montagneuses et enclavées, perdent toujours des habitants : la partie la plus montagneuse de l'Ardèche, certaines communes des Baronnies, du Diois et du Vercors, les monts du Forez et de la Madeleine, les zones de haute-montagnes en Isère et en Savoie. En particulier, nombreux sont les espaces du rural isolé à connaître un déficit des naissances sur les décès (toute la partie ardéchoise, une large partie de la zone drômoise et iséroise), et la seule zone à connaître un dynamisme naturel global est le rural isolé savoyard. Paradoxalement, ces mêmes communes de Savoie se signalent par des départs d'habitants nombreux.

Le rural isolé, en raison même de son moindre dynamisme démographique, se caractérise par une popu-

lation plus vieillissante. Un habitant sur cinq a 65 ans ou plus, contre 14 % dans le rural périurbain. Inversement, les habitants de moins de 20 ans ne représentent que 24 % dans le rural isolé, contre 28 % dans l'autre composante. De leur côté, les campagnes périurbaines attirent beaucoup de jeunes couples avec enfants (ils représentent 38 % des ménages, contre 30 % des ménages du rural isolé), et les communes rurales situées dans les couronnes des grandes aires se caractérisent de manière générale par des ménages de plus grandes tailles et une proportion moindre de ménages composés d'une seule personne (23 % contre 31 % dans le rural isolé). Le rural isolé comporte beaucoup plus de ménages de retraités que le périurbain (37 % contre 32 %).

Généralement, les campagnes vivant dans l'ombre d'une grande aire urbaine sont socialement plus favorisées : la part des cadres y est nettement plus élevée (10 % contre 6 % dans le rural isolé), comme celle des professions intermédiaires (17 % contre 14 %). Inversement, les ouvriers, employés, ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont plus nombreux dans les campagnes isolées. Enfin, l'agriculture occupe une plus grande part dans la population rurale ne vivant pas sous l'influence d'un grand pôle (6 % de la population active, contre 4 % dans les campagnes périurbaines). Près de la moitié des ménages sont non imposables dans le rural isolé, alors qu'ils ne sont que 39 % en périurbain. ■

*Serge Maury
Insee Rhône-Alpes*

Quelle offre pour l'accueil des jeunes enfants en milieu rural ?

En France, avec plus de 800 000 naissances chaque année depuis 2005, poursuivre le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est un impératif. La conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle est un deuxième enjeu compte tenu de la progression du taux d'emploi féminin au cours des dernières décennies.

La solvabilisation des ménages supportant le coût d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile est permise par le versement aux familles du complément mode de garde de la Paje ; celle du coût d'une crèche est assurée par le biais de la prestation de service unique versée par les caisses d'Allocations familiales (CAF) directement au gestionnaire de l'équipement.

En 2012, l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est de 134 000 places en Rhône-Alpes. Les disparités entre les territoires sont nombreuses. L'accueil par une assistante maternelle est, après les parents eux-mêmes, le mode de garde habituellement le plus utilisé pour les jeunes.

Si désormais plus de la moitié des besoins potentiels sont couverts par les modes de gardes formels, des inégalités territoriales persistent encore entre communes rurales et urbaines.

La couverture est légèrement plus importante en espace rural¹ où plus de six enfants sur dix âgés de moins de 3 ans bénéficient d'un mode d'accueil collectif² ou individuel³. Dans les communes urbaines, le taux de couverture en accueil de jeunes enfants tombe à 56 %.

En parallèle, une analyse plus fine met en exergue une part de femmes actives avec enfants de moins de 3 ans plus basse de 12 points⁴ en zone urbaine (62 % contre 74 % en zone rurale). Ce taux augmente à la périphérie de ces territoires. En réalité, une grande partie des mères habitant les espaces périurbains travaillent hors de ces zones en direction des villes-centres concentrant une part importante des emplois du secteur des services. La distribution des différents dispositifs existants, qu'ils soient individuels ou collectifs, présente également de grandes disparités géographiques. En zone rurale, l'accueil par des assistantes maternelles est sur-représenté et la diversité de l'offre destinée aux jeunes enfants moins prégnante. Les structures collectives sont plutôt localisées en zones urbaines denses et les modes d'accueil plus diversifiés. Ainsi, en Rhône-Alpes, 82 % des places situées dans les communes

L'accueil des jeunes enfants

rurales résultent de l'offre d'accueil dispensée par les assistantes maternelles, contre 57 % seulement dans les communes urbaines. En revanche, dans les communes rurales de la région, l'accueil en Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) totalise seulement 13 % des places tandis que dans les communes urbaines ils concentrent 32 % des places. De même, la scolarisation des enfants âgés de 2 ans dans les communes rurales est trois fois moins élevée. Cependant, certaines zones touristiques de Savoie comme les communes rurales de Saint-Bon-Tarentaise (Courchevel), Saint-Martin-de-Belleville (Val Thorens) et Val d'Isère se distinguent par la forte densité de leur offre en EAJE.

Il n'en reste pas moins vrai qu'une relation négative existe entre l'offre proposée par les EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans et le poids de l'accueil à

domicile par des assistantes maternelles. C'est sur les territoires où les possibilités d'accueil en établissement d'accueil collectif sont les plus faibles que l'offre des assistantes maternelles est la plus développée. Par exemple, dans les communes rurales de l'Ain, où le nombre de places en accueil collectif est inférieur à 7 pour 100 enfants, le nombre de places d'accueil offertes par les assistantes maternelles est, pour 100 enfants, égal à 89. À l'inverse, dans les communes urbaines du Rhône, on compte 33 places pour 100 enfants en équipement d'accueil collectif et 51 places chez une assistante maternelle.

Pour les assistantes maternelles, l'écart positif en faveur des communes rurales peut s'expliquer par des conditions d'accueil plus favorables. Dans ces zones, il est plus facile de disposer de logements suffisamment grands pour accueillir de jeunes enfants.

EN MILIEU RURAL, ON DÉNOMBRE 63 PLACES D'ACCUEIL POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS, CONTRE 56 EN MILIEU URBAIN

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2012				
	Communes rurales		Communes urbaines	
	Capacité d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans, en %	Capacité d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans, en %
Assistante maternelle employée directement par des particuliers employeurs	21 343	52	61 813	32
Accueil EAJE (collectif, familial, parental)	3 500	8	34 628	18
École maternelle	572	1	6 648	3
Salariée à domicile ou structure	337	1	3 093	2
Micro-crèche Paje	382	1	1 478	1
Capacité d'accueil théorique totale	26 134	63	107 660	56
Nombre d'enfants des allocataires CAF et MSA de moins de 3 ans	41 373		193 161	

Sources : Centre Pajemploi, CAF, Éducation nationale, MSA
Champ : Rhône-Alpes ; Communes rurales et urbaines au sens des unités urbaines (2010)

¹ Le rural est constitué de communes non urbaines au sens des unités urbaines définies par l'Insee.

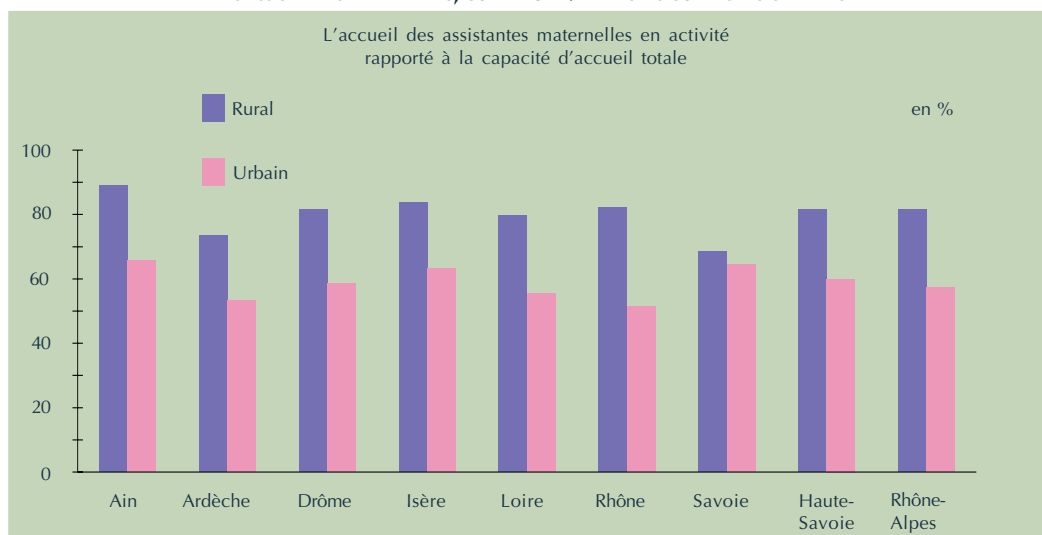
² Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) percevant la prestation de service unique, écoles maternelles, micro-crèches financées par la Paje.

³ Assistant(-e)-s maternel(-le)-s, garde à domicile seule ou partagée.

⁴ Le taux d'activité féminine observé dans les fichiers CAF atteint 74 % en zone rurale contre 62 % en zone urbaine.

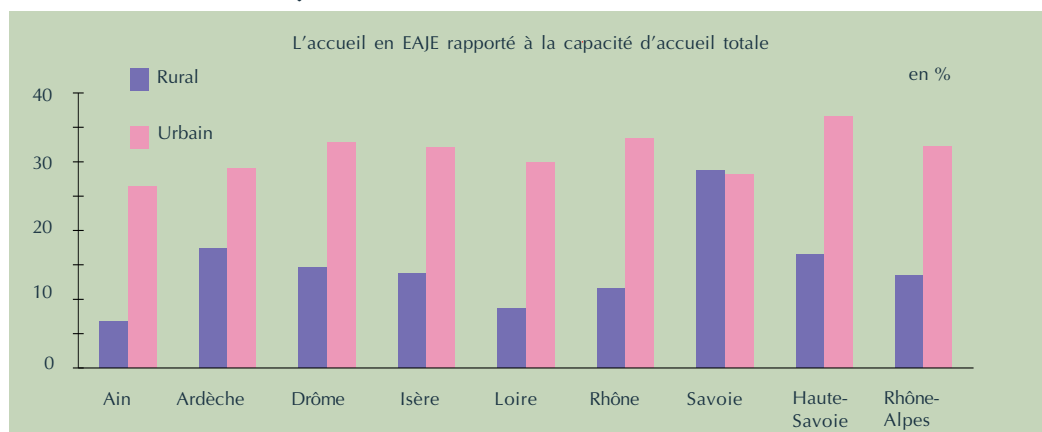
L'accueil des jeunes enfants

EN RHÔNE-ALPES, 82 % DES PLACES SITUÉES DANS LES COMMUNES RURALES SONT ISSUES DE L'OFFRE D'ACCUEIL PROPOSÉE PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES, CONTRE 57 % DANS LES COMMUNES URBAINES



Source : Centre Pajemploi. Champ : Rhône-Alpes

EN RHÔNE-ALPES, L'ACCUEIL EN EAJE TOTALISE 13 % DES PLACES DANS LES COMMUNES RURALES TANDIS QU'IL REPRÉSENTE 32 % DES PLACES DANS LES COMMUNES URBAINES



Source : CAF. Champ : Rhône-Alpes

L'accueil des jeunes enfants

Les collectivités locales sont le plus souvent à l'initiative de projets d'EAJE dont elles constituent, avec les CAF, les principaux financeurs. Or les coûts supportés par les communes à l'occasion du développement de l'offre d'accueil collective peuvent être un frein. Ainsi, le coût unitaire par enfant accueilli⁵ pour un établissement d'équipement collectif a été estimé à 10 000 euros contre 7 500 euros pour une assistante maternelle. Afin de répondre aux fortes inégalités constatées, un fonds de rééquilibrage de 125 millions d'euros sur 5 ans a été mis en place en 2013 au niveau national. Il vise à ce que 75 % des nouvelles solutions d'accueil collectif soient déployées dans les territoires prioritaires où la tension est manifeste entre l'offre d'accueil et la demande des parents. ■

Méthodologie

Pour rendre compte du besoin d'accueil, les CAF ont retenu une méthode permettant d'apprécier globalement la capacité d'accueil. La capacité théorique d'accueil correspond au nombre de places offertes par les assistant(e)s maternel(le)s, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les classes préélémentaires, les salariés à domicile et les micro-crèches. Ce total est ensuite rapporté au nombre total d'enfants âgés de moins de 3 ans. Cette approche est empruntée au modèle du Programme de qualité et d'efficacité "famille" du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale, à la différence près que la capacité théorique des assistantes maternelles est mesurée par l'activité et non par l'agrément. Ce nombre est issu des fichiers administratifs du Centre Pajemploi de l'Acos et concerne les régimes général et agricole. L'accueil en EAJE, lui, est obtenu à partir du nombre de places agréées par les services de la protection maternelle et infantile. Il constitue le seuil maximal de l'accueil. Les places en préélémentaire destinées aux enfants âgés de moins de 3 ans sont estimées par le nombre d'enfants âgés de 2 ans effectivement scolarisés dans l'enseignement public et privé. Pour le mode de garde à domicile ou en structure, ainsi que pour les places offertes par les micro-crèches, l'offre théorique est approchée par l'usage réel. Le bénéficiaire de la prestation est la famille et non l'enfant directement et le nombre de places est déterminé par le nombre d'enfants de moins de 3 ans présents dans les familles bénéficiaires. Quant au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans, il est fourni par les CAF et MSA qui recensent le nombre d'enfants d'allocataires de moins de 3 ans. Ceci est une bonne estimation de la demande sociale même si toutes les familles ne comptant qu'un seul enfant ne sont pas prises en considération.

*Olivier Girault
Centre de ressources des caisses d'allocations familiales
Rhône-Alpes et Auvergne*

⁵ Tabarot M., 2008, "Rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance".

Parcours scolaires des jeunes habitants de l'espace rural : malgré de bons résultats, une orientation moins ambitieuse

Tout au long de la scolarité, des différences significatives de parcours apparaissent entre élèves selon qu'ils résident dans une commune rurale ou urbaine. Les jeunes ruraux sont moins souvent en situation de retard scolaire et obtiennent de meilleurs taux de réussite à tous les examens, malgré un plus grand éloignement des établissements et une origine sociale moins fréquemment favorisée. Cependant, leur orientation vers la voie professionnelle et vers les filières courtes du supérieur est plus marquée.

Les écoles rurales : au plus près des territoires

La répartition des écoles sur le territoire irrigue largement les communes rurales : alors que ces communes représentent 19 % de la population, on y dénombre plus de 30 % des écoles de la région, soit environ 1 600 écoles dans 1 900 communes. Les écoles rurales sont en général de petite taille : 60 % ont trois classes ou moins, alors que seulement 20 % des écoles urbaines sont dans le même cas. Les écoles de dix classes ou plus constituent une exception (1 %), alors qu'elles sont assez courantes dans les communes urbaines (18 % des écoles).

Dès la sixième, le lieu de scolarisation s'éloigne du domicile

L'entrée en sixième marque une rupture avec ce constat de proximité, puisque 51 collèges¹, soit moins de 8 %, sont implantés dans une commune rurale. Seul un jeune collégien sur six résidant en zone rurale habite à moins de 5 kilomètres de son établissement, contre trois sur quatre pour les jeunes résidant dans une commune urbaine. Plus du tiers des jeunes ruraux habitent à plus de 10 kilomètres de leur collège, contre à peine 7 % des jeunes urbains.

¹ Ces chiffres ne prennent en compte que les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ils excluent donc en particulier l'enseignement agricole.

PLUS DE LA MOITIÉ DES ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LES COMMUNES RURALES SONT DES COLLÉGIENS (HORS 1^{ER} DEGRÉ)

Élèves du second degré et de l'enseignement supérieur selon le type d'enseignement suivi

Domicile de l'élève	Collèges	Lycées	Lycées professionnels	Apprentissage	Supérieur	Ensemble
Communes rurales	50,5	20,0	7,3	7,7	14,5	100,0
Communes urbaines	40,6	18,6	7,1	5,1	28,6	100,0

Source : académies de Grenoble et Lyon, rentrée 2013

Les parcours scolaires

PEU D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ DANS LES COMMUNES RURALES

Répartition des écoles et des établissements de Rhône-Alpes selon le type de commune

	Écoles		Collèges		Lycées		Lycées professionnels	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communes rurales	1 620	31,8	51	7,9	2	0,8	2	1,1
Communes urbaines	3 481	68,2	593	92,1	257	99,2	183	98,9
Total	5 101	100,0	644	100,0	259	100,0	185	100,0

Rappel : part de la population 2011 habitant une commune rurale en Rhône-Alpes : 18,9 %
Source : académies de Grenoble et de Lyon, rentrée 2013

Des distances au lycée importantes, plus particulièrement en voie professionnelle

L'éloignement devient une contrainte encore plus forte au lycée : seuls 2 lycées généraux et technologiques (LGT) et 2 lycées professionnels (LP) sont situés dans le rural, soit 1 % d'entre eux. Seulement 26 % des jeunes ruraux résident à moins de 10 kilomètres de leur LGT, cette proportion descendant même à 12 % pour les élèves de LP (l'aire de recrutement des LP étant plus large du fait de l'existence d'un grand nombre de spécialités). Ces proportions respectives sont de 74 % et 54 % pour les jeunes des communes urbaines.

Les internats représentent une solution lorsque l'éloignement devient trop important. 14 % des lycéens de la voie générale et technologique issus d'une commune rurale sont internes (3 % pour les lycéens résidant dans l'urbain). Cette proportion atteint 30 % dans la voie professionnelle.

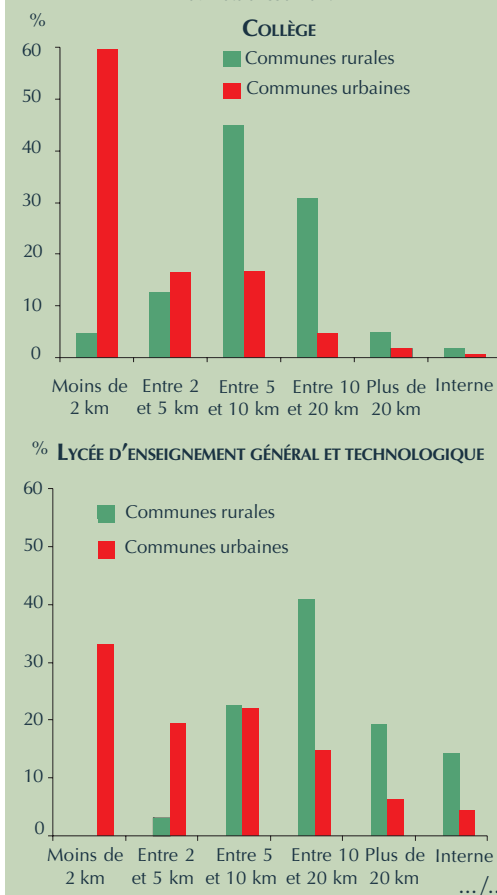
L'enseignement supérieur moins représenté chez les jeunes ruraux

La répartition des élèves, étudiants et apprentis de la région Rhône-Alpes² selon le caractère urbain ou rural de leur commune de résidence et leur lieu de scolarisation fait ressortir d'importantes différences. La voie professionnelle, en particulier l'apprentissage, est une modalité un peu plus fréquente pour les jeunes ruraux. En corollaire, la part de jeunes en enseignement supérieur est en revanche moindre. Ce phénomène est dû,

² Hors enseignement agricole, établissements privés hors contrat et certaines écoles d'enseignement supérieur pour lesquels l'information sur la commune de résidence de l'élève n'est pas disponible.

UN ÉLOIGNEMENT IMPORTANT, SURTOUT POUR LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Répartition des élèves du second degré selon la distance à leur établissement



Les parcours scolaires

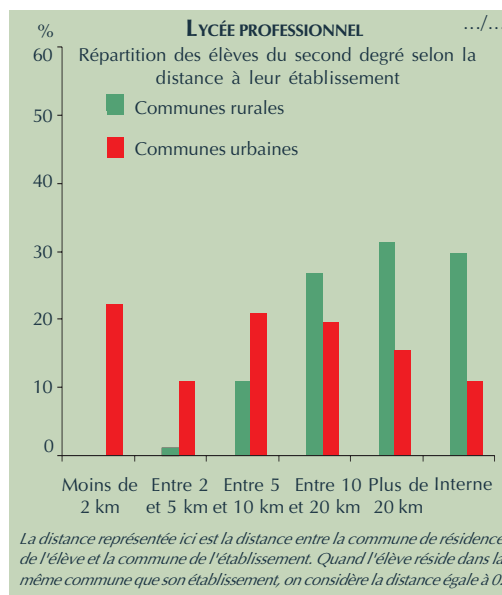
en premier lieu, au fait qu'une grande partie des étudiants issus des zones rurales n'y résident plus : ils ont rejoint une commune urbaine pour se rapprocher des pôles d'enseignement supérieur.

Moins d'élèves d'origine très favorisée et moins d'élèves d'origine très défavorisée

L'origine sociale des élèves conserve une influence très marquée sur les parcours scolaires. L'examen de la catégorie socioprofessionnelle du responsable familial fait ressortir une proportion plus réduite de jeunes issus de milieux dits "très favorisés" (cadres supérieurs et enseignants) parmi les élèves du second degré : 23 % pour les élèves résidant en commune rurale, 27 % pour ceux issus des communes urbaines. Le nombre d'ouvriers et d'inactifs est également plus réduit, mais dans une moindre mesure (28 % contre 29 %). Les professions surreprésentées dans le rural correspondent aux employés, artisans, commerçants, agriculteurs et cadres moyens.

Des parcours scolaires plus fluides

Les jeunes ruraux, dans leur ensemble, présentent des parcours scolaires fluides et de bons résultats scolaires. Leurs trajectoires sont moins fréquemment marquées par le redoublement, et ce à tous les cycles. 9 % d'entre eux ont quitté l'école élémentaire avec un retard d'un

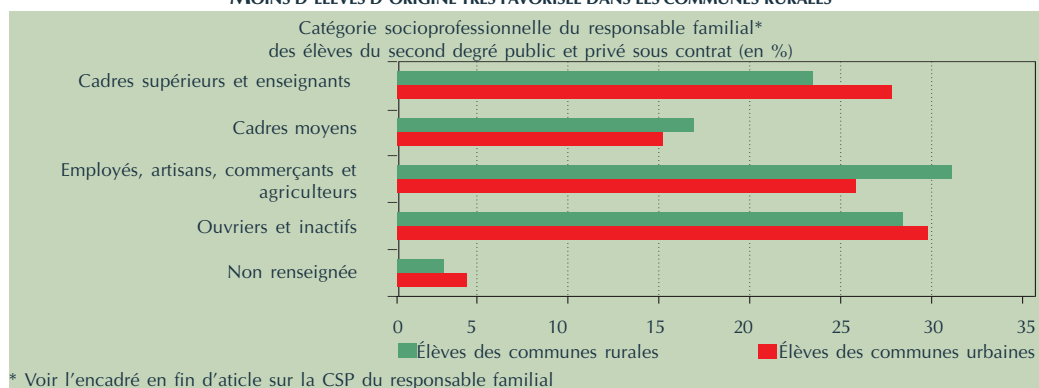


Source : académies de Grenoble et Lyon, rentrée 2013 - distancier Odomatrix

an ou plus, soit deux points de moins que les enfants résidant en commune urbaine. L'écart s'accroît même en fin de collège (14,5 % contre 19 %).

Le même constat vaut lors de l'entrée en seconde générale et technologique (7 % d'élèves ruraux en retard contre 10 % pour les urbains), et plus encore en seconde professionnelle, l'écart atteignant 14 points

MOINS D'ÉLÈVES D'ORIGINE TRÈS FAVORISÉE DANS LES COMMUNES RURALES



Source : académies de Grenoble et de Lyon, rentrée 2013

Les parcours scolaires

LE RETARD SCOLAIRE EST INFÉRIEUR POUR LES JEUNES DES COMMUNES RURALES

Résultats définitifs session 2013, élèves sous statut scolaire

Taux de retard scolaire	En 6 ^e	En 3 ^e	En 2 ^{de} GT*	En 2 ^{de} Pro	En term. GT*	En term. pro
Communes rurales	8,8	14,5	7,4	37,8	21,4	51,4
Communes urbaines	11,0	19,0	10,3	51,8	24,7	64,6

* La seconde et la terminale GT préparent au bac général ou au bac technologique.

Source : académies de Grenoble et de Lyon, rentrée 2013

(38 % contre 52 %). Parmi les jeunes issus de communes rurales, une très forte proportion d'élèves n'ayant jamais redoublé est donc orientée vers cette voie. Autrement dit, il est très vraisemblable qu'une part importante des jeunes ruraux orientés en voie professionnelle aient eu un niveau suffisant pour intégrer une seconde générale et technologique. Leur orientation résulte en partie d'un choix personnel, éventuellement guidé par des considérations de proximité.

Des résultats aux examens très honorables

Le meilleur niveau scolaire des élèves résidant dans le rural est également attesté par leur réussite aux examens : 90,8 % au diplôme national du brevet (contre 87,3 % pour leurs homologues de l'urbain), 95,3 % au baccalauréat général (contre 94,2 %). Mais c'est pour les séries technologiques et professionnelles du baccalauréat que l'écart est le plus important : respectivement 92,7 % contre 88,1 % et 85,7 % contre 80,8 %. Ces chiffres confirment que les élèves du rural orientés dans ces voies ont un niveau moyen plus élevé que les élèves des communes urbaines.

Moins de candidatures vers les formations longues

Le dispositif "admission post-bac (APB)" permet de comparer les demandes d'orientation dans le supérieur formulées en premier vœu par les élèves au cours de la terminale, selon leur commune d'habitation. Les élèves résidant dans les communes rurales demandent beaucoup plus fréquemment un cursus de type BTS ou assimilé (30 % d'entre eux, soit à peine moins que les demandes pour l'université hors IUT : 34 %). Compte tenu de l'écart de réussite au baccalauréat en leur faveur, le déficit de demandes vers des études supérieures lon-

LA RÉUSSITE AUX EXAMENS EST MEILLEURE POUR LES JEUNES DES COMMUNES RURALES

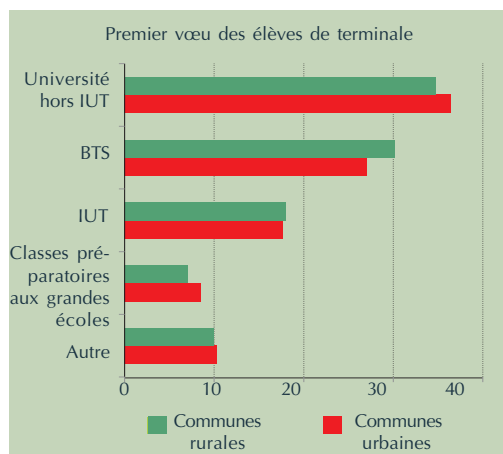
Résultats définitifs session 2013, élèves sous statut scolaire

Taux de réussite en %	Brevet (série générale)	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel
Communes rurales	90,8	95,3	92,7	85,7
Communes urbaines	87,3	94,2	88,1	80,8

Source : académies de Grenoble et de Lyon, session 2013 (résultats définitifs, candidats de la voie scolaire)

D'après la commune indiquée dans OCEAN

SUPÉRIEUR : MOINS DE CANDIDATURES VERS LES FORMATIONS LONGUES



Source : académies de Grenoble et de Lyon, admission post-bac 2013

Les parcours scolaires

gues pourrait être mis en relation avec une moindre ambition des élèves, peut-être due elle-même à la prégnance des contraintes d'éloignement des pôles universitaires, présents uniquement dans les plus grandes agglomérations. ■

Yann Leurs
Rectorat de l'académie de Lyon
Béatrice Magistrali, Pierre Lejail
Rectorat de l'académie de Grenoble

Définition

La catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage est définie dans les fichiers de la Direction de l'évaluation et de la prospective à partir d'un regroupement des catégories socioprofessionnelles de l'Insee.

- La catégorie "**très favorisée**" regroupe les cadres, les professions libérales, les chefs d'entreprise et les enseignants ;
- la catégorie "**favorisée**" correspond aux professions intermédiaires ;
- la catégorie "**moyenne**" regroupe les agriculteurs exploitants, les artisans commerçants, les employés ;
- la catégorie "**défavorisée**" regroupe les ouvriers, les chômeurs et les inactifs n'ayant jamais travaillé.

Pour en savoir plus

"Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable", Jean-Jacques Arrighi, in Formation-emploi n°87, 2004, CEREP.

L'étude de J.-J. Arrighi a été réalisée à partir de l'enquête nationale "Génération 1998" du Céreq, au cours de laquelle 55 000 jeunes représentatifs d'une génération de sortants de formation initiale sont interrogés trois ans après avoir quitté le système éducatif. Bien que l'étude du Céreq soit basée sur une autre définition du "rural" que celle du présent dossier, elle dresse un certain nombre de constats robustes qui approfondissent l'analyse menée ici.

Ainsi, l'étude du Céreq relève "l'excellente performance de l'école rurale si l'on considère que la structure des origines sociales est prédictive d'une performance bien moindre" et note que les orientations fréquentes des collégiens ruraux vers l'enseignement professionnel sont des "orientations positives" dans nombre de cas. Enfin, une analyse "toutes choses égales par ailleurs" grâce à un modèle statistique confirme que la probabilité d'obtenir un diplôme du supérieur est significativement plus faible pour les élèves qui étaient en zone rurale en sixième.

Un enseignement agricole loin de son image rurale

Du fait de son nom et de son ministère de tutelle, l'enseignement agricole est naturellement associé à la production agricole et au monde rural. Dans la réalité, l'enseignement agricole est bien loin de cette image, de par sa situation, l'origine de ses élèves et de la diversité de ses formations. Près de 80 % des établissements sont situés en zone urbaine ; ils accueillent 83 % des élèves de l'enseignement agricole de Rhône-Alpes. 65 % des élèves sont eux-mêmes issus de zones urbaines et moins de 20 % des élèves seulement préparent un diplôme de production agricole.

En France, l'enseignement agricole relève du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il assure des formations générales, technologiques et professionnelles de la classe de 4^e à l'enseignement supérieur inclus et relève de huit secteurs d'enseignement professionnel : agriculture, agroalimentaire, commerce (alimentation, jardinerie, animalerie), aménagement de l'espace, protection de l'environnement, élevage d'animaux de compagnie ou de chevaux, agroéquipement et service en milieu rural (service aux personnes, tourisme agricole).

Les établissements de formation agricole sont organisés en quatre composantes : enseignement public (EPLEFPA)*, privé temps plein (CREAP, UNREP)*, privé en alternance (MFR).

La région Rhône-Alpes est la première région française en nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement agricole (12 % des effectifs nationaux). Le taux de réussite régionale est de l'ordre de 86 %, toutes filières confondues, au-dessus de la moyenne nationale de 84,3 % (résultats 2014).

Pour en savoir plus : www.draaf.rhone-alpes.agriculture.fr

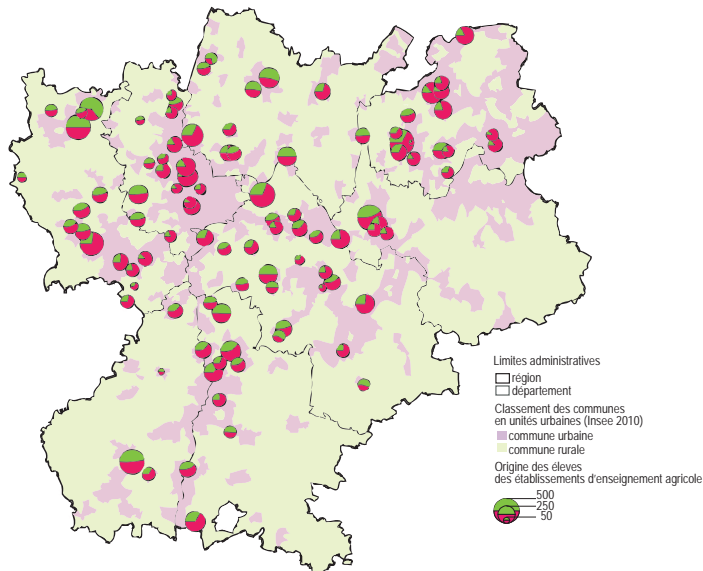
Connaître l'enseignement agricole 2014-2015

Guide 2014 des formations scolaires et en apprentissage - Partenaires de l'enseignement agricole en Rhône-Alpes

* Les sigles sont développés en fin d'article.

IMPLANTATION DES 93 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET PROVENANCE DES ÉLÈVES

©IGN - BDCarto®



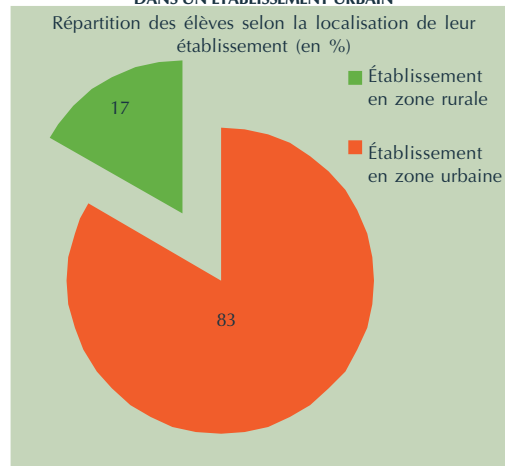
Sources : Draaf 2014, Insee 2010

Près de quatre sites de formation agricole sur cinq sont situés en zone urbaine

En Rhône-Alpes, l'enseignement agricole est constitué de 93 établissements de formation initiale scolaire, répartis sur 100 sites géographiques distincts. 21 % d'entre eux sont situés en zone rurale, 79 % en zone urbaine. Comptabilisant 20 548 élèves à la rentrée 2013, ils accueillent 17 125 élèves dans des établissements situés en zone urbaine et 3 423 élèves dans des établissements situés en zone rurale. L'enseignement agricole de la région est donc très majoritairement urbain.

Ces établissements sont à taille humaine. Le nombre moyen d'élèves varie de 40 à près de 500. Les établissements situés en zone urbaine sont, en moyenne, de dimension supérieure : 217 élèves, contre 163 en zone rurale.

83 % DES ÉLÈVES SONT ACCUEILLIS DANS UN ÉTABLISSEMENT URBAIN

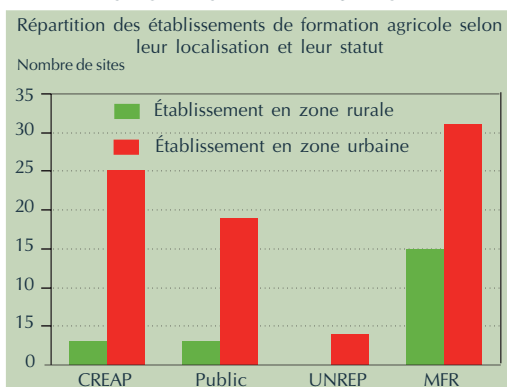


Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

L'enseignement agricole

Quel que soit leur statut, les établissements de l'enseignement agricole sont majoritairement situés en zone urbaine (enseignement public, CREAP), voire exclusivement (UNREP). Seules les maisons familiales et rurales (MFR) ont près d'un tiers de leurs sites situés en zone rurale.

PRÈS D'UN TIERS DE MFR EN ZONE RURALE



Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

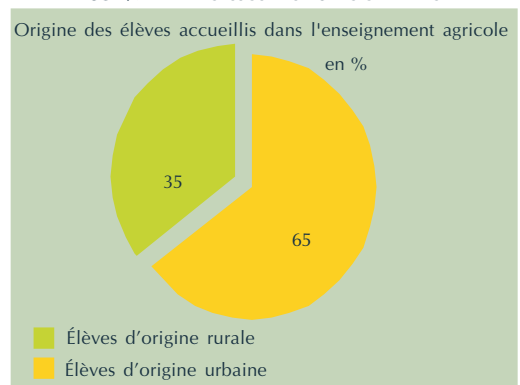
Quels que soient également les départements de Rhône-Alpes, les établissements de formation agricole sont majoritairement situés en zone urbaine. Les départements de l'Ain, de l'Ardèche et de la Savoie ne

disposent même d'aucun établissement en zone rurale. Seule la Loire compte presque autant d'élèves scolarisés dans des établissements ruraux et urbains.

Deux élèves sur trois de l'enseignement agricole sont issus de communes urbaines

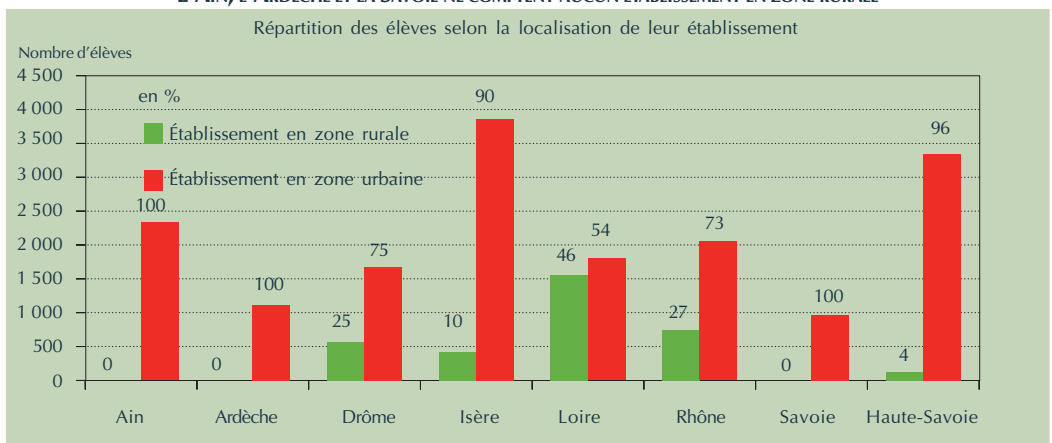
Qu'ils soient situés en zone rurale ou urbaine, les établissements de formation agricole accueillent une majorité d'élèves issus de communes urbaines. Même les établissements situés en zone rurale comptent en

65 % D'ÉLÈVES ISSUS DES ZONES URBAINES



Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

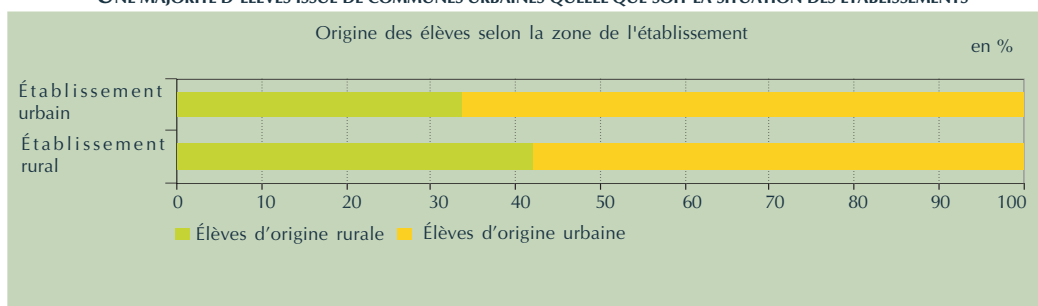
L'AIN, L'ARDÈCHE ET LA SAVOIE NE COMPTENT AUCUN ÉTABLISSEMENT EN ZONE RURALE



Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

L'enseignement agricole

UNE MAJORITÉ D'ÉLÈVES ISSUE DE COMMUNES URBAINES QUELLE QUE SOIT LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS



Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

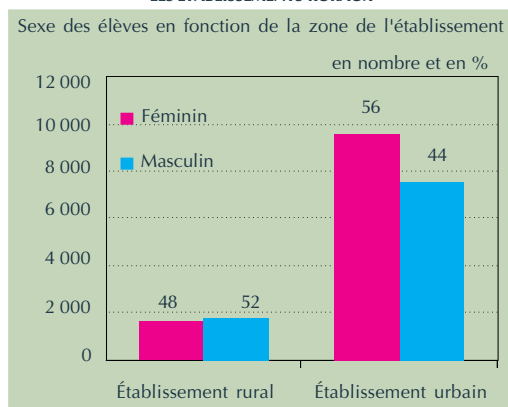
moyenne 58 % d'élèves issus de zones urbaines. En toute logique, les élèves d'origine urbaine sont plus nombreux dans les établissements situés en zone urbaine (66 %).

Une majorité de filles en ville, contre une majorité de garçons à la campagne

Globalement, les établissements agricoles accueillent plus de filles que de garçons (55 % contre 45 %), mais leur répartition dans les établissements est très dépendante des filières de formation : le secteur "services à

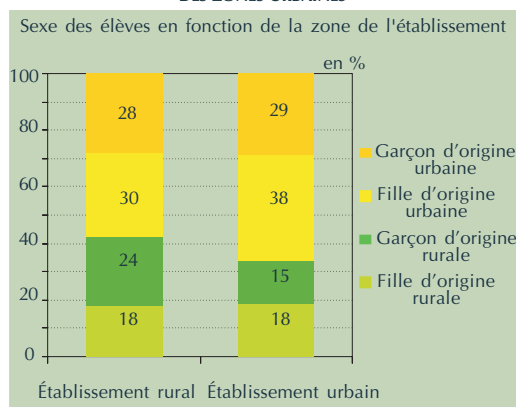
la personne et aux territoires" accueille plus de 90 % de filles, quand elles ne sont que 16 % dans le secteur "aménagement de l'espace et protection de l'environnement" et quasiment absentes du secteur "agro-équipement". Ainsi, les garçons sont majoritaires dans les établissements ruraux, davantage tournés vers les productions agricoles. Les filles au contraire sont majoritaires dans les établissements urbains. Plus précisément, ce sont les filles issues de zones urbaines qui sont plus nombreuses dans les établissements urbains, alors que les garçons issus de zones rurales sont majoritaires dans les établissements ruraux.

UNE MAJORITÉ DE GARÇONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS RURAUX



Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

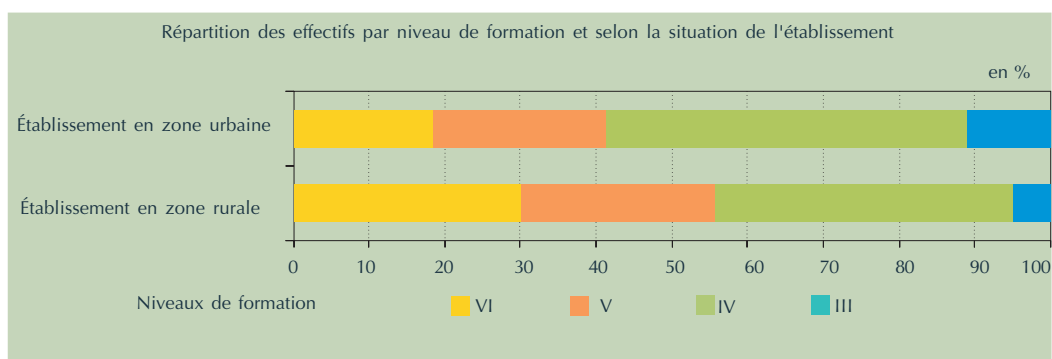
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UNE DOMINANTE DE FILLES ISSUES DES ZONES URBAINES



Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

L'enseignement agricole

DES FORMATIONS DE NIVEAU SUPÉRIEUR EN ZONE URBAINE



Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

Une offre de formation de niveau supérieur en zone urbaine

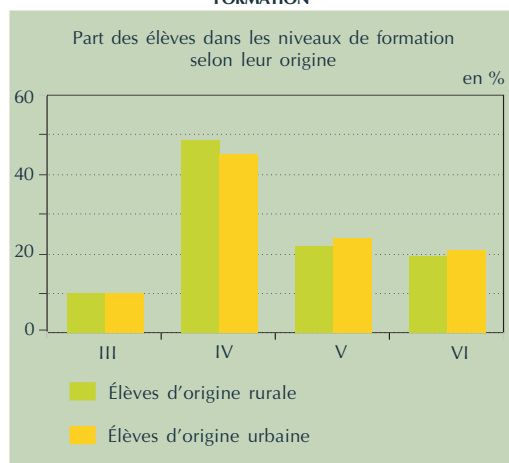
Les établissements urbains proposent en majorité des formations de niveaux III et IV (enseignement supérieur et baccalauréat) : près de 60 %. A contrario, les établissements ruraux offrent près de 60 % de formations de niveaux V et VI (lycée et collège). Notamment, les classes de 4^e et 3^e ("cycle d'orientation collège") et les classes de Seconde Pro sont

surreprésentées en zone rurale, alors que les BTS agricoles le sont en zone urbaine. Cela ne signifie pas pour autant que l'accès à un BTSA est plus difficile pour un jeune de zone rurale : la répartition par niveau de formation, détaillée plus loin, le confirme. La mobilité augmente en effet avec l'âge.

Des niveaux de formation équivalents quelle que soit l'origine des élèves

Malgré la différence d'offre entre rural et urbain, l'origine des élèves n'influe pas sur les niveaux de formations suivis. Près d'un élève sur deux de l'enseignement agricole de Rhône-Alpes, qu'il soit issu de zone rurale ou de zone urbaine, prépare un baccalauréat. Ils sont 10 % à préparer un niveau III, quelle que soit leur zone d'origine. Cela confirme la mobilité des jeunes ruraux qui, malgré une offre de niveau III moins importante en zone rurale, y accèdent dans les mêmes proportions que les jeunes de zone urbaine.

L'ORIGINE DES ÉLÈVES N'INFLUE PAS SUR LES NIVEAUX DE FORMATION

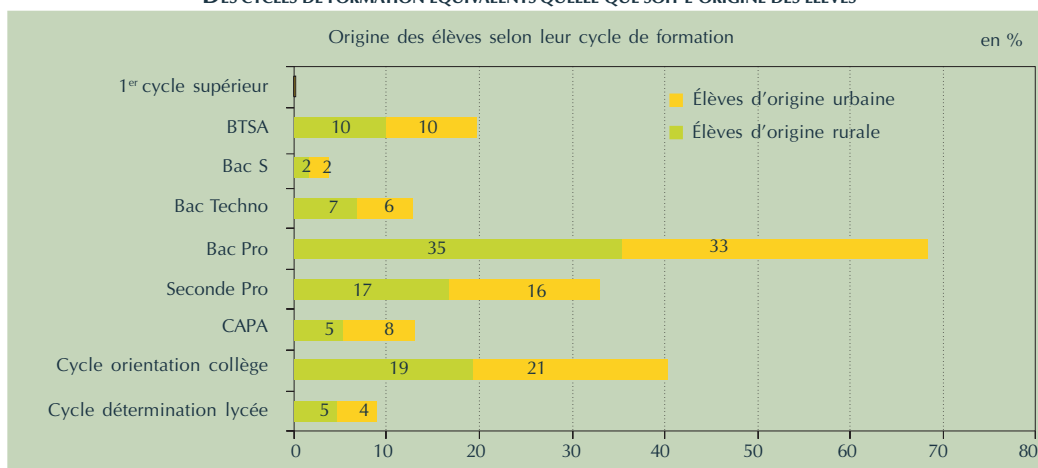


Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

L'origine des élèves n'influence pas non plus notablement les cycles de formation suivis, qui sont approximativement les mêmes pour les élèves venant de zone rurale ou de zone urbaine. On relève à la marge une proportion plus grande en CAPA d'élèves issus de communes urbaines. Les élèves de CAPA sont généralement assez jeunes et peu mobiles : on peut penser que les jeunes ruraux qui ne trouvent pas une offre de proximité dans un CAPA, renoncent à cette voie plutôt que d'aller en zone urbaine.

L'enseignement agricole

DES CYCLES DE FORMATION ÉQUIVALENTS QUELLE QUE SOIT L'ORIGINE DES ÉLÈVES



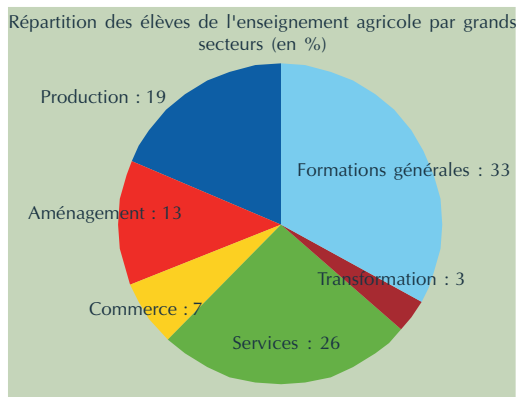
Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

Des choix d'orientation professionnelle liés à l'origine des élèves

De la production agricole aux travaux paysagers, en passant par les services à la personne et la transformation agroalimentaire, l'enseignement agricole ne prépare pas exclusivement aux métiers de l'agriculture : moins d'un élève sur cinq de l'enseignement agricole de Rhône-Alpes prépare un diplôme de la production agricole.

Dans cet éventail de formations, certains secteurs reflètent la répartition moyenne des élèves selon leur origine (35 % rural / 65 % urbain) ; c'est le cas par exemple des métiers du paysage, de l'environnement ou des services à la personne. D'autres présentent un profil "rural" ou "urbain". Les productions agricoles (productions animales, agroéquipement et conduite d'exploitation notamment) sont des orientations privilégiées des élèves issus de communes rurales. Il s'agit en effet de secteurs professionnels fortement localisés en zone rurale. A contrario, les secteurs professionnels proches des zones urbaines attirent davantage d'élèves issus de communes urbaines, comme l'horticulture, l'agroalimentaire ou les métiers de l'animalerie. ■

MOINS D'UN ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE SUR CINQ PRÉPARE UN DIPLÔME DE LA PRODUCTION AGRICOLE



Source : DGER – Enseignement agricole de Rhône-Alpes – Octobre 2013

Laurence Perrot-Minot
Hélène Michaux
Draaf Rhône-Alpes

L'enseignement agricole

Diplômes délivrés par l'enseignement agricole :

Niveau I et II : diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, paysagistes, doctorats, masters, licences professionnelles.

Niveau III : BTS (Brevet de technicien supérieur agricole), CS (certificat de spécialisation).

Niveau IV : Baccalauréats professionnel, technologique et général, brevet professionnel (BP), CS (certificat de spécialisation).

Niveau V : CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole), BEPA (brevet d'études professionnelles agricoles), BPA (brevet professionnel agricole), CS (certificat de spécialisation).

Sigles :

CREAP : Conseil régional de l'enseignement agricole privé.

DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

EPLEFPA : Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

MFR : Maison familiale rurale.

UNREP : Union nationale rurale d'éducation et de promotion.

Source des données : DECIEA Octobre 2013.

Données collectées par la MISSI (mission de la stratégie et des systèmes d'information) de la DGER au Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Elle assure les missions suivantes : collecte, exploitation et valorisation des données statistiques de la DGER, coordination et pilotage d'enquêtes et d'études, développement du système d'information décisionnel sur l'enseignement agricole.

Classification des communes en zone urbaine et zone rurale au sens des unités urbaines (2010) et selon la définition officielle de l'Insee. ([www.insee.fr/Définitions et méthodes/le zonage en aires urbaines](http://www.insee.fr/Définitions%20et%20méthodes/le_zonage_en_aires_urbaines)).

Le rural reste un espace de résidence pour un Rhônalpin sur cinq

Un Rhônalpin sur cinq habite dans l'espace rural. L'habitat rural se concentre pour l'essentiel dans la périphérie des plus grandes aires urbaines, dans des logements individuels, de bonne qualité, plutôt vastes. La diversité des profils des ménages est moins marquée dans l'espace rural que dans les villes, avec de nombreux couples de cinquantenaires mariés aux revenus proches de la médiane régionale, ce qui pourra se traduire à termes par des problématiques liées au vieillissement de ces espaces. Dans les territoires les plus éloignés des villes, l'habitat rural est peu dense. Les populations, souvent âgées et disposant de revenus en moyenne plus faibles, y résident dans des logements de qualité parfois médiocre. De nombreux logements sont vacants dans la périphérie des bourgs ruraux ou les communes multipolarisées.

Des problématiques spécifiques dans les différents territoires de l'espace rural

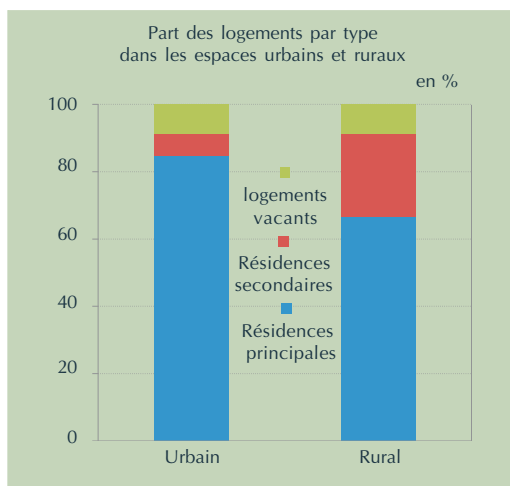
Pour caractériser l'habitat rural par rapport à l'habitat en ville, on utilise ici le Fichier des Logements par commune (Filocom) des services fiscaux (DGFiP) qui permet, à travers une analyse statistique, de dessiner un panorama récent, au 1^{er} janvier 2013, du parc de logements et des ménages qui y vivent.

Toutefois, afin d'éviter des clichés, il a semblé indispensable de redécouper le territoire rural en fonction de sa proximité ou de son éloignement avec les pôles urbains. C'est pourquoi des éclairages particuliers sont souvent apportés sur les communes rurales proches des grandes aires urbaines, celles qui se trouvent en périphérie des bourgs ruraux et celles qui restent isolées, éloignées de l'influence urbaine.

Ainsi, au sein de l'espace rural selon la définition retenue pour cette publication ont été définies trois zones distinctes reposant sur les aires urbaines 2010 :

- les communes rurales appartenant à la couronne d'un grand ou moyen pôle et les communes multipolarisées des grandes aires urbaines ;
- les communes rurales appartenant à la couronne d'un petit pôle et les autres communes multipolarisées ;
- les communes rurales isolées, hors influence des pôles.

**DES RÉSIDENCES PRINCIPALES QUI RESTENT MAJORITAIRES
DANS LES LOGEMENTS DE L'ESPACE RURAL**



Source : Rhône-Alpes au 01/01/2013, source SOeS-DREAL d'après DGFIP-Filocom

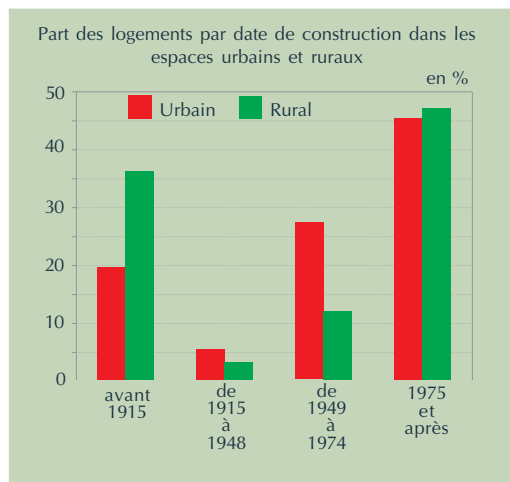
Un parc de logements qui continue à se développer

Un cinquième des logements de Rhône-Alpes sont situés en zone rurale. Le parc de logements de cet espace reste pour l'essentiel dédié à un habitat permanent. Sur 748 000 habitations, 497 000 sont habitées en permanence, soit les deux tiers des logements (66 %). Ces habitations¹ se répartissent sur 70 % de la surface de la région et la densité n'est que de 25 logements au km² dans les communes rurales contre 208 dans l'espace urbain.

Cette faible densité résulte de la géographie régionale qui comporte en effet d'importants massifs de montagne, peu habités et pour certains totalement préservés de l'urbanisation comme les Parcs Nationaux de la Vanoise et des Écrins. Un quart des habitations sont des résidences secondaires. La part des logements vacants est identique entre les villes et les campagnes (9 %).

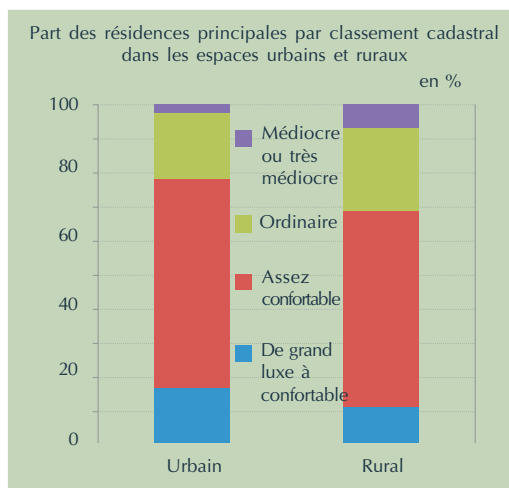
Dans l'espace rural, une part importante des logements date de plus d'un siècle, 36 % ayant été construits avant 1915, une caractéristique qui ne correspond qu'à 20 % des logements des espaces urbains. Inversement, au milieu du XX^e siècle, les espaces ruraux n'ont pas connu la forte croissance de la construction observée en ville : 16 % des logements des communes rurales ont été construits de 1915 à 1974, contre 33 % dans les espaces urbains. En revanche, au cours des quarante dernières années, le développement de l'habitat s'est fait à parts égales dans les espaces ruraux et urbains, avec une proportion semblable de logements construits au cours de cette période (respectivement 47 % et 46 %). Toutefois, au cours des dernières années, les espaces ruraux ont joué un rôle de caisse de résonance des retournements conjoncturels de l'immobilier. Ainsi, de 1988 à 1993, la baisse des mises en chantier de logements a été plus violente dans l'espace rural (- 11 % par an contre - 8 % en ville). Ensuite, jusqu'en 2005, la reprise a été plus sensible dans l'espace rural avec une croissance annuelle de + 8 % (+ 4 % dans l'espace urbain). Depuis cette date, la diminution annuelle des mises en chantier de maisons et d'appartements s'établit à - 9 % dans l'espace rural contre - 3 % en ville.

PLUS DE LOGEMENTS ANCIENS DANS LE PARC RURAL



Source : Rhône-Alpes au 01/01/2013, source SOeS-DREAL d'après DGFIP-Filocom

**UN HABITAT PARFOIS MOINS CONFORTABLE
DANS L'ESPACE RURAL**



Source : Rhône-Alpes au 01/01/2013, source SOeS-DREAL d'après DGFIP-Filocom

Des résidences principales plus spacieuses car très majoritairement en maisons individuelles, mais moins confortables

Si la plupart des résidences principales de l'espace rural sont des maisons individuelles (81 %), l'habitat collectif reste significatif (19 %).

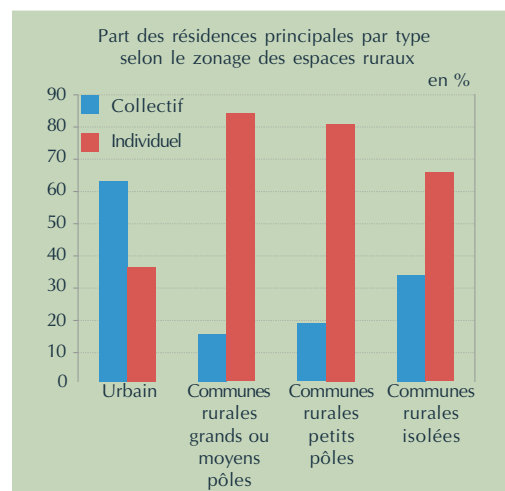
Habitant plus fréquemment en maison individuelle qu'en appartement, les ménages de l'espace rural disposent en moyenne de logements plus grands. En effet, la surface des résidences principales en individuel est généralement supérieure à celle des appartements. Si les maisons de l'espace rural offrent une surface moyenne identique à celle des villes (108 m²), les appartements sont légèrement plus spacieux dans l'espace urbain (70 contre 66 m²).

Essentiellement en individuel, les résidences principales des espaces ruraux sont en moyenne d'une moindre qualité que celles des villes. Les logements luxueux ou simplement confortables² représentent 8 % des ré-

sidences principales de l'espace rural contre 17 % en ville. À l'autre extrême, 4 % des résidences principales sont de qualité médiocre ou très médiocre, contre 1 % en ville. Ces logements, que l'on qualifiera ici de dégradés, représentent 19 600 habitations dans l'espace rural de Rhône-Alpes. Il s'agit pour l'essentiel de maisons (87 %). Ce sont des logements anciens : 89 % des résidences principales dégradées de l'espace rural ont plus de 100 ans, alors que seulement 35 % des résidences principales de l'espace rural datent de cette époque. Il s'agit la plupart du temps de petits logements, à 80 % de 3 pièces ou moins, ce qui n'est le cas que de 34 % des résidences principales de l'espace rural.

5 % des résidences principales de l'espace rural n'ont aucun confort, soit ni baignoire, ni douche, ni WC, alors que seulement 2 % sont dans ce cas en ville, selon les informations des services fiscaux qui sous-

**PLUS DE COLLECTIF
DANS LES COMMUNES RURALES ISOLÉES**



Source : Rhône-Alpes au 01/01/2013, source SOeS-DREAL d'après DGFIP-Filocom

estiment toutefois le confort des logements anciens. Seuls 75 % des résidences principales sont tout confort, avec baignoire ou douche, WC et chauffage central, un pourcentage qui atteint 85 % en milieu urbain.

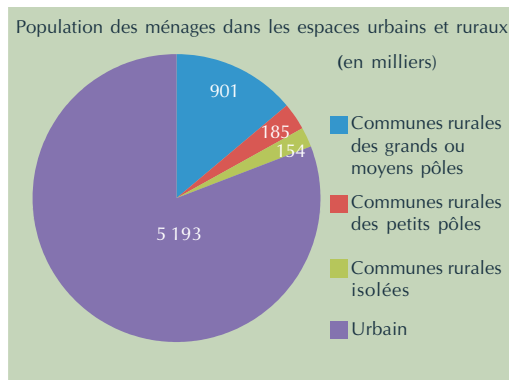
Les maisons plus fréquentes autour des grandes agglomérations

Le confort varie selon le type de résidence et l'âge des logements. L'espace rural des grands et moyens pôles se caractérise par l'importance de l'habitat individuel (84 % des résidences principales contre 74 % dans le reste de l'espace rural). Ces maisons sont plutôt confortables (75 % contre 67 % en ville) et assez récentes. 59 % d'entre elles ont en effet moins de 45 ans contre 50 % dans le reste de l'espace rural. Les appartements sont soit très récents, soit très anciens. 25 % d'entre eux ont été construits après 2000, contre 15 % dans le reste de l'espace rural, mais 34 % des appartements ont plus de 100 ans. Ce pourcentage n'est que de 28 % dans le reste de l'espace rural. Sans être de grande qualité, ces appartements sont considérés comme assez confortables à 69 % contre 61 % dans le reste de l'espace rural.

L'habitat des communes rurales des petits pôles est particulièrement sous-qualifié. La plus grande partie reste constituée de maisons (81 %) souvent anciennes et d'un confort précaire. Même constat côté appartements : 38 % ont plus de 100 ans contre 30 % dans le reste de l'espace rural, avec une qualité globale souvent ordinaire, médiocre ou très médiocre (38 % contre 28 % dans le reste de l'espace rural).

Dans les communes isolées, le tourisme de masse modifie le profil du parc de résidences principales. En effet, le nombre d'appartements particulièrement élevé s'explique par la présence de stations de ski dans ce zonage : 34 % des résidences principales sont des appartements, contre 16 % dans le reste de l'espace rural. Ces logements ne sont ni très récents ni très anciens. 57 % d'entre eux datent en effet de la période de 1949 à 2000, contre 34 % dans le reste des communes rurales. Ce sont souvent des logements de grande qualité, 11 % d'entre eux étant considérés comme confortables ou plus, un classement qui ne concerne que 3 % des appartements du reste de l'espace rural. Les maisons restent cependant majoritaires parmi les résidences principales, mais elles sont en revanche souvent anciennes. 53 % d'entre elles sont antérieures à 1967 contre 42 % dans le reste de l'espace rural, et nombre d'entre elles sont de qualité médiocre ou très médiocre (14 % contre 10 % dans le reste de l'espace rural).

PRÈS D'UN RHÔNALPIN SUR CINQ DANS L'ESPACE RURAL



Source : Rhône-Alpes au 01/01/2013, source SOeS-DREAL d'après DGFIP-Filocom

L'espace rural habité par les ménages mariés d'âge intermédiaire

Un Rhônalpin sur cinq vit en milieu rural, le plus souvent en périphérie des grandes agglomérations. L'espace rural accueille 494 000 ménages fiscaux (pour 2 220 000 en milieu urbain) ce qui correspond, selon cette source, à 1 240 000 habitants (pour 5 190 000 en milieu urbain). L'espace rural regroupe donc une population presque équivalente à celle du Grand Lyon. L'habitat se concentre principalement dans les communes rurales des grands et moyens pôles. Plus de 900 000 habitants, soit 73 % de la population des ménages fiscaux de l'espace rural rhônalpin, y sont dénombrés. Plus de 185 000 habitants résident dans les communes rurales des petits pôles (15 %). 153 000 habitants seulement sont dispersés dans des communes isolées (12 %).

Les habitants des zones rurales sont souvent plus âgés que ceux des villes. En effet, les jeunes ménages de moins de 39 ans, à l'issue de leur formation initiale puis en début d'activité, sont particulièrement nombreux dans les espaces urbains où ils représentent 25 % des ménages fiscaux, contre 20 % dans les espaces ruraux. Une partie importante des ménages plus avancés dans la vie, de 40 à 74 ans, est installée dans les espaces ruraux. Cette part représente 65 % des ménages contre 59 % dans les villes. C'est à partir

Le logement

de 75 ans que la part des ménages âgés redevient équivalente entre les villes et les campagnes (16 % et 15 %).

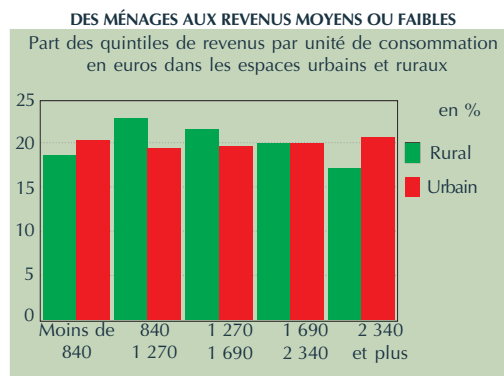
Plus les communes sont éloignées des pôles urbains, plus la moyenne d'âge des ménages est élevée. L'âge moyen varie selon la localisation, de 54 ans pour les communes rurales des grands et moyens pôles à 56 ans pour les communes rurales des petits pôles et 58 ans pour les communes isolées.

Correspondant à des ménages plus avancés dans leur cycle de vie, les familles des espaces ruraux comptent un peu plus de personnes que celles des villes : 2,5 personnes contre 2,3. Mais la taille des ménages évolue aussi selon la localisation. Le rural le plus proche des villes regroupe davantage de familles, à l'inverse du rural isolé où les personnes seules sont plus nombreuses (les tailles de ménages sont respectivement de 2,6 et de 2,2).

La situation matrimoniale des ménages donne une illustration de cet écart entre les milieux urbain et rural. Les personnes de référence des ménages urbains, plus jeunes, sont plus souvent célibataires (28 % contre 24 %). Plus âgés que les ménages célibataires, les ménages mariés sont plus nombreux en milieu rural (50 % contre 42 %). En revanche, les personnes divorcées, plus fréquentes dans les âges intermédiaires, pourraient être plus nombreuses dans les espaces ruraux où ces tranches d'âge sont mieux représentées ; or c'est dans les espaces urbains que la part des ménages divorcés est la plus importante (16 % contre 12 %).

Dans ce domaine également, le territoire rural n'est pas uniforme. Dans les communes rurales des grands et moyens pôles, les ménages les plus nombreux sont les ménages mariés (52 % pour une moyenne de 50 % dans l'espace rural), voire pacésés (4 % pour une moyenne de 3 %). Alors que dans les communes isolées, ce sont les ménages de célibataires (29 % contre 24 % dans l'ensemble de l'espace rural) et de veufs ou veuves (14 % contre 11 %) qui sont plus fréquents.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer un nombre de personnes par ménage légèrement plus élevé dans le rural. Des familles nombreuses ont pu y trouver à moindre coût des logements en maison individuelle, donc plus spacieux qu'en ville. Les résiden-



Source : Rhône-Alpes au 01/01/2013, source SOeS-DREAL d'après DGFIP-Filocom

ces principales font en effet en moyenne 101 m² dans l'espace rural, contre 82 m² dans les villes, de sorte que la surface habitable par personne reste plus importante dans l'espace rural : 40 m² contre 36. Par ailleurs, ces ménages d'un âge intermédiaire comportent souvent des enfants à charge habitant indépendamment mais rattachés fiscalement au foyer de leurs parents, qui sont comptabilisés dans cette statistique. Enfin les ménages divorcés, correspondant à des ménages de taille inférieure, sont plus nombreux à habiter en ville.

Des ressources qui diminuent avec l'éloignement des grands pôles urbains

Globalement, les revenus moyens des ménages ruraux sont très proches de ceux des villes (3 370 euros bruts par mois en milieu rural pour 3 340 euros dans l'espace urbain). L'utilisation d'une répartition des ménages selon leurs revenus par unité de consommation³ (UC) en quintiles, soit cinq groupes totalisant chacun 20 % des foyers régionaux, permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Ainsi, le revenu fiscal médian par UC, qui partage les ménages rhônalpins en deux groupes identiques, est de 1 470 euros par mois en Rhône-Alpes. Ce revenu est supérieur au revenu médian national par UC (1 410 euros).

La dispersion des revenus est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Les ménages des espaces

Le logement

ruraux se situent plutôt dans les tranches de revenus basses et intermédiaires de la région Rhône-Alpes. Ainsi, 44 % des ménages ruraux relèvent des deuxième et troisième quintiles, au lieu de 40 % au niveau régional ; leurs revenus se situent donc entre 840 euros et 1 690 euros par mois et par unité de consommation. Ces quintiles sont sur-représentés en milieu rural. Les situations de revenu les plus extrêmes, grande pauvreté et surtout forte richesse, sont un peu moins présentes dans l'espace rural. En effet, 19 % seulement des ménages disposent de revenus par UC inférieurs au premier quintile régional, soit moins de 840 euros par mois et par UC. En référence, le seuil de pauvreté, fixé à la moitié de la médiane* des revenus par unité de consommation, est en Rhône-Alpes de 730 euros par personne et par mois.

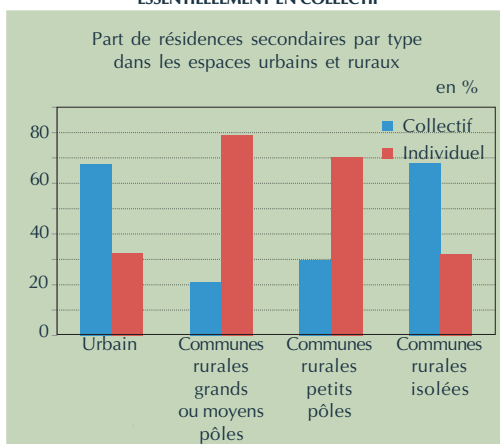
De même, le cinquième quintile régional, correspondant aux familles les plus aisées, ne permet de regrouper que 17 % des ménages ruraux, avec un revenu supérieur à 2 340 euros par mois et par UC.

Dans l'espace rural, plus les communes sont éloignées des plus grands pôles urbains, plus les ressources moyennes des ménages diminuent ; ce constat est cohérent avec l'âge plus élevé dans ces communes et la présence dans leur population de nombreux titulaires de petites retraites. Les communes rurales des grands et moyens pôles urbains regroupent davantage de ménages de niveau de ressource intermédiaire, alors que les communes isolées concentrent plus de ménages très pauvres. En effet un ménage sur deux perçoit un revenu inférieur à 1 270 euros par mois et par unité de consommation, un plafond qui atteint 840 euros pour 27 % des ménages (contre 20 % au niveau régional).

La part de ces ménages très pauvres dans les communes rurales des petits pôles est proche de celle du niveau régional (21%).

L'offre locative est faible dans l'espace rural, notamment dans le domaine du locatif social public, et peut sembler insuffisante au regard des revenus relativement modestes des ménages de ces territoires. Les propriétaires occupants aux plus faibles revenus peuvent bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour améliorer leur logement sous conditions de ressources. Ceux qui n'ont pas les moyens

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES DES COMMUNES RURALES ISOLÉES ESSENTIELLEMENT EN COLLECTIF



Source : Rhône-Alpes au 01/01/2013, source SOeS-DREAL d'après DGFIP-Filocom

d'entretenir leur logement, n'ont guère d'autre possibilité que de devenir locataires, le plus souvent dans une commune plus urbaine, ce qui leur permet de bénéficier des aides personnelles au logement. C'est en particulier le cas des ménages divorcés qui sont moins présents dans ces territoires. Le parc public des bailleurs et des collectivités représente 6 % des ménages de l'espace rural, contre 18 % en ville. Le parc locatif privé est moins développé dans l'espace rural que dans les villes (15 % contre 25 %). Ainsi, les propriétaires occupants constituent plus des trois quarts des ménages (77 %), contre un peu plus de la moitié en ville (55 %).

Des résidences secondaires en individuel sauf en montagne

Dans l'espace rural, une habitation sur quatre est une résidence secondaire, ce qui représente un parc total de 187 000 logements.

Si les résidents permanents du milieu rural habitent en grande majorité (81 %) en maison, ce n'est pas le cas des vacanciers dont beaucoup logent en collectif. En effet, les résidences secondaires sont pour moitié des appartements.

La part importante du collectif dans les résidences secondaires est une conséquence du tourisme de

Le logement

masse. Cet habitat collectif est la règle dans les stations de montagne de Rhône-Alpes, caractéristique partagée avec d'autres régions touristiques telles que Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Languedoc-Roussillon.

La surface moyenne des résidences secondaires est plus faible dans l'espace rural que dans les communes urbaines, en individuel (89 contre 99 m²) comme en collectif (40 contre 49 m²).

Ce différentiel se retrouve en nombre de pièces : 54 % des résidences secondaires ont au plus 3 pièces dans l'espace rural contre 44 % dans les communes urbaines. Les appartements sont particulièrement petits avec 73 % des résidences secondaires de l'espace rural ayant une ou deux pièces, contre 63 % dans les résidences secondaires des communes urbaines.

Les communes rurales des grands et moyens pôles comptent très peu de résidences secondaires (12 % contre 43 % dans le reste de l'espace rural). La plupart de ces habitations sont des maisons (79 % contre 39 % dans le reste de l'espace rural). Les résidences secondaires individuelles ont souvent une surface confortable (91 contre 87 m²). Les résidences secondaires en collectif sont de taille supérieure à celle du reste de l'espace rural (47 contre 39 m²).

Dans les communes rurales des petits pôles, la part

des résidences secondaires est un peu plus importante (21 %). La part des maisons dans les résidences secondaires est légèrement inférieure à celle des communes rurales des grands et moyens pôles (70 %). Les surfaces des maisons restent confortables (90 m²), les appartements sont plus petits que dans les espaces urbains plus proches des grandes agglomérations (44 m²).

C'est dans les communes isolées que la part des résidences secondaires est la plus importante (56 % des logements contre 14 % dans le reste de l'espace rural). La plupart de ces résidences secondaires sont des appartements (68 % contre 24 % dans le reste de l'espace rural) qui sont souvent de dimension réduite (39 contre 46 m² dans le reste de l'espace rural). Les surfaces des maisons sont également un peu plus faibles que dans le reste de l'espace rural (86 contre 91 m²).

Des logements dégradés ou inadaptés donnant lieu à une vacance structurelle

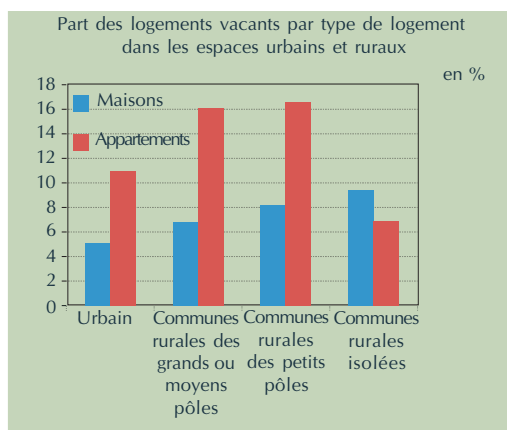
On compte dans l'espace rural 64 500 logements vacants. La vacance correspond en principe au fonctionnement normal du marché du logement (déménagements) mais elle peut traduire ponctuellement l'inadaptation des logements à la demande. Sans pouvoir établir un lien direct à ce niveau d'analyse, 23 % des logements ruraux vacants sont considérés comme étant de qualité médiocre ou très médiocre.

Avec un taux de 9 % en moyenne, la vacance⁵ est d'un niveau identique entre les espaces urbains et ruraux. C'est dans les communes rurales des petits pôles que la part des logements vacants est la plus importante (10 %, contre 8 % dans le reste de l'espace rural).

Dans l'espace rural, la part des logements vacants est un peu plus élevée en collectif qu'en individuel (12 % contre 7 %). En individuel, la part de la vacance augmente avec l'éloignement des grands pôles urbains, de 7 % dans les communes rurales des grands et moyens pôles à 9 % dans les communes rurales isolées.

En appartement, la vacance est particulièrement im-

UNE VACANCE IMPORTANTE EN COLLECTIF DANS LES COMMUNES RURALES DES PÔLES URBAINS



Source : Rhône-Alpes au 01/01/2013, source SOeS-DREAL d'après DGFIP-Filocom

Le logement

portante dans les communes rurales des pôles urbains de toute taille (16 %). Elle est beaucoup plus faible dans les communes isolées (7 %). En effet, de nombreux centres de village voient disparaître leurs commerces et activités de proximité. Ils sont parfois relocalisés à la périphérie de ces communes ou dans les communes plus urbaines des pôles. Ces transformations conduisent parfois à un abandon de ces locaux. Leur faible attractivité et le coût des travaux de réhabilitation nécessaires dans des secteurs souvent protégés rendent problématique leur requalification. ■

*Marie-Jeanne Durousset
Yves Pothier
Dreal Rhône-Alpes*

¹ Source : SOeS-DREAL d'après DGFiP-Filocom au 01/01/2013

² La qualité globale du logement est appréciée sur la base du « classement cadastral » qui caractérise l'habitation au regard du caractère architectural, de la qualité de la construction, de la distribution des pièces et de l'équipement. Le logement est classé de très luxueux à très médiocre, en passant par luxueux, très confortable, confortable, assez confortable, ordinaire ou médiocre.

³ L'unité de consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

On utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence définie par la formule :

$UCM = 1 + 0,5(Na - 1) + 0,3 Ne + 0,2$ (famille monoparentale)

Na étant le nombre d'adultes ou d'enfants de plus de quatorze ans et Ne le nombre d'enfants de quatorze ans et moins.

⁴ Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

⁵ La vacance mesurée ici à partir de la source Filocom est surestimée par rapport à celle que donne le recensement de la population de l'Insee qui ne considère pas comme habitable certains logements dégradés restant taxables pour les services fiscaux.

L'accès aux soins d'urgence en milieu rural : une priorité affichée

La prise en charge rapide de la population pour des soins urgents est une préoccupation majeure en matière de santé publique. Les territoires ruraux, souvent enclavés, font l'objet d'une attention particulière. En milieu rural, près d'une personne sur cinq réside à plus de 30 minutes d'une structure mobile d'urgence et de réanimation. Cette proportion est cependant ramenée à une sur sept grâce à l'implantation, ancienne en Rhône-Alpes, des médecins correspondants du Samu. À l'avenir, le développement du transport hélicoptéré devrait permettre d'abaisser encore cette proportion.

Le Pacte Territoire Santé : pour lutter contre les déserts médicaux

L'accès de tous les Français à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire national est une priorité absolue pour le gouvernement. 2 millions de Français sont, en effet, touchés par la désertification médicale et les inégalités entre les territoires ne cessent d'augmenter. Pour faire face à cet enjeu crucial, Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, s'est engagée de manière volontariste sur un "Pacte Territoire Santé".

Ce pacte, ce sont 12 engagements concrets avec un principe : l'égalité. Et une seule volonté : faire reculer les déserts médicaux dans notre pays. L'accès aux soins urgents dans des délais inférieurs à 30 minutes pour l'ensemble de la population d'un territoire est le 9^e de ces engagements. Il s'agit de garantir pour chaque Français, dès 2015, un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes et de diminuer la fréquentation des services d'urgences. Les territoires ruraux, souvent enclavés, sont naturellement les plus concernés par ce plan.

Les agences régionales de santé (ARS) doivent ainsi d'une part, identifier les territoires où le délai de prise en charge de la population pour des soins urgents est supérieur à 30 minutes par voie terrestre, et d'autre part, faire émerger les solutions à mettre en place localement pour répondre à ce besoin de la population.

L'accès aux soins urgents

L'accès aux soins urgents de la population rhônalpine en territoire rural

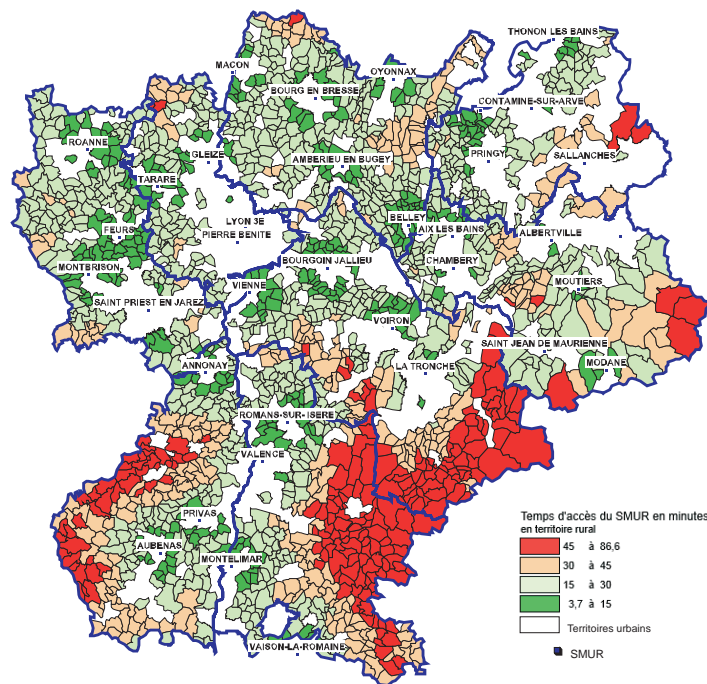
En Rhône-Alpes, 3,7 % de la population (soit 213 600 habitants) est à plus de 30 minutes de structures de soins urgents. Sont ainsi considérés, les Structures Mobiles d'Urgences et de Réanimation (SMUR) et les structures d'urgences. Le SMUR est une unité mobile hospitalière (médecin et infirmier) capable de délivrer des soins de réanimation et d'aide médicale urgente sur les lieux d'un accident ou à domicile lors d'un malaise ou d'un accouchement extra-hospitalier. En Rhône-Alpes, 6,3 % de la population (420 000 habitants) est à plus de 30 minutes d'accès d'un SMUR terrestre, en tenant compte des implantations à l'extérieur de la région.

L'ARS Rhône-Alpes, en accord avec les 9 SAMU de la région, a fait le choix de travailler en priorité sur les zones à plus de 30 minutes d'un SMUR terrestre. C'est dans ce type de prise en charge que la diminution des délais d'intervention a le plus d'impact sur la prise en charge médicale des populations en termes de morbidité et de mortalité.

Les moyens hélicoptérés de la région n'ont pas été comptabilisés en raison de l'impossibilité de garantir leur disponibilité la nuit et par tout type de conditions climatiques.

Sur les territoires ruraux¹ uniquement, 213 600 habitants sur 1 185 500 (population au 1^{er} janvier 2011) résident à plus de 30 minutes d'accès du SMUR, soit 18 % de la population (territoires de couleur orange et rouge sur la carte ci-dessous).

LES TEMPS D'ACCÈS SONT PLUS IMPORTANTS AU SUD DE LA RÉGION, DANS L'ARDÈCHE, LA DRÔME ET LE SUD DE L'ISÈRE
Temps d'accès du SMUR dans les territoires ruraux



Source : Chronomap, SAMU

L'accès aux soins urgents

Les départements les plus concernés sont ceux de l'Arc alpin ainsi que l'Ardèche et la Drôme. Il se trouve que ce sont également les départements les plus touristiques, ce qui renforce la nécessité d'un accès rapide aux soins. Sur certains de ces secteurs, la population peut, en effet, être multipliée par 10 lors des vacances scolaires, notamment dans les stations de ski de Savoie.

Tous les territoires ruraux ne sont pas égaux face à l'accès aux SMUR. Les bases de départ des

SMUR sont le plus souvent adossées à des établissements hospitaliers détenteurs d'une autorisation de structure d'urgence ; elles sont généralement situées dans des "grands pôles urbains".

Du fait de la démographie médicale, du nécessaire

maintien des compétences et du coût du dispositif, il est impossible de mailler l'ensemble du territoire de SMUR terrestres. D'autres solutions doivent être trouvées, impliquant entre autre la médecine générale, beaucoup plus diffuse dans son implantation.

18 % DE LA POPULATION EN TERRITOIRE RURAL RÉSIDE À PLUS DE 30 MINUTES D'ACCÈS DU SMUR TERRESTRE

Répartition de la population en territoire rural selon le temps d'accès du SMUR terrestre					
Département	Population légale au 1 ^{er} janvier 2014 (millésimée 2011)	Population en territoire rural		Population en territoire rural à plus de 30 minutes du SMUR	
		en nombre	en %	en nombre	en %
Ain	603 800	224 000	37,1	28 100	12,5
Ardèche	317 300	117 200	36,9	37 600	32,1
Drôme	488 000	137 700	28,2	33 300	24,2
Isère	1 215 200	238 200	19,6	65 900	27,7
Loire	749 100	149 500	20,0	9 000	6,0
Rhône	1 744 200	99 700	5,7	3 700	3,7
Savoie	418 900	99 800	23,8	21 600	21,6
Haute-Savoie	747 000	119 400	16,0	14 400	12,1
Rhône-Alpes	6 283 500	1 185 500	18,9	213 600	18,0

Sources : Insee - ARS Rhône-Alpes

DANS LES COMMUNES ISOLÉES, 6 PERSONNES SUR 10 HABITENT À PLUS DE 30 MINUTES D'ACCÈS D'UN SMUR TERRESTRE

Répartition de la population en territoire rural selon le zonage en aires urbaines 2010 et selon le temps d'accès du SMUR terrestre			
Catégorie de la commune	Population en territoire rural	Population en territoire rural à plus de 30 minutes du SMUR	
		en nombre	en %
Espace des grandes aires urbaines	838 700	62 000	7,4
Espace des autres aires	27 800	10 500	37,9
Autre commune multipolarisée	170 100	51 400	30,2
Commune isolée hors influence des pôles	148 900	89 700	60,2
Total	1 185 500	213 600	18,0

Sources : Insee - ARS Rhône-Alpes

¹ Territoires ruraux définis par l'Insee : cf. article de cadrage sur les définitions statistiques de l'espace rural.

² La définition du zonage en aires urbaines 2010 ([www.insee.fr/Définitions et méthodes/le zonage en aires urbaines](http://www.insee.fr/Définitions_et_méthodes/le_zonage_en_aires_urbaines)). Lire également à ce sujet la Lettre de l'Insee Rhône-Alpes n°153/2011.

Les Médecins Correspondants du SAMU (MCS)

Le médecin correspondant du Samu (MCS) est un médecin de premier recours, formé à l'urgence (2 jours par an). Il intervient en avant coureur du SMUR, sur demande de la régulation médicale, dans des territoires où le délai d'accès à des soins urgents est supérieur à 30 minutes et où l'intervention rapide d'un MCS constitue un gain de temps et de chance pour le patient. Ces médecins existaient bien avant³ la mise en place du Pacte Territoire Santé et ses engagements de 2012. Un peu moins de 200 médecins correspondants SAMU en France participaient à la prise en charge des urgences vitales en complément d'une intervention d'un SMUR à la demande du SAMU. Plus de la moitié de ces MCS exerçaient en Rhône-Alpes et la majorité étaient installés dans l'Arc alpin (43 en Savoie, 20 en Isère et 19 en Haute-Savoie) et 19 en Ardèche. Basé sur le volontariat, cet engagement des médecins, fédérés par l'association des médecins de montagne et le réseau nord alpin des urgences, n'avait pas de reconnaissance officielle financière et organisationnelle par les ARS autre qu'au travers d'une expérimentation.

³ Arrêté du 12 février 2007 qui définit le premier cadre réglementaire des MCS.

En raison du nombre de zones à plus de 30 minutes d'un SMUR, l'enjeu, en Rhône-Alpes, était d'augmenter l'attractivité de ce dispositif vis à vis des médecins libéraux, afin de le maintenir et de l'étendre aux zones de montagne et aux zones rurales non encore couvertes.

L'ARS, en lien avec l'association des médecins de montagne, les SAMU et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), a élaboré un cahier des charges régional du dispositif et mis en place une reconnaissance financière en lien avec l'assurance maladie.

Le cahier des charges "MCS" validé le 15 octobre 2013 a plusieurs objectifs :

- Renforcer l'offre de soins de premier recours et reconnaître l'implication des médecins généralistes dans l'organisation de l'accès aux soins urgents ;
- Améliorer la rémunération des MCS en prévoyant une indemnisation au titre des astreintes de jour et de nuit, une rémunération forfaitaire pour chaque intervention ;
- Harmoniser l'organisation sur le territoire régional (convention individuelle avec le SAMU ; prise en charge financière des formations, des équipements) ;

PLUS DE 30 000 PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU DÉPLOIEMENT DES MCS EN ARDÈCHE

Impact du déploiement des MCS* sur l'accessibilité du SMUR en temps en nombre et en %					
Département	Population en territoire rural	Dont population en territoire rural à plus de 30 mn du SMUR	Population en territoire rural à plus de 30 mn du SMUR après déploiement des MCS	Part de la population en territoire rural à plus de 30 mn du SMUR	Part de la population en territoire rural à plus de 30 mn du SMUR après déploiement des MCS
Ain	224 000	28 100	28 100	12,5	12,5
Ardèche	117 200	37 600	7 300	32,1	6,2
Drôme	137 700	33 300	31 700	24,2	23,0
Isère	238 200	65 900	56 600	27,7	23,7
Loire	149 500	9 000	9 000	6,0	6,0
Rhône	99 700	3 700	3 700	3,7	3,7
Savoie	99 800	21 600	8 700	21,6	8,8
Haute-Savoie	119 400	14 400	5 000	12,1	4,2
Rhône-Alpes	1 185 500	213 600	150 100	18,0	12,7

* MCS : Médecins correspondants du Samu

Sources : Insee - ARS Rhône-Alpes

L'accès aux soins urgents

- Étendre le nouveau dispositif à de nouveaux médecins situés à plus de 30 minutes d'un SMUR terrestre et améliorer ainsi l'organisation de l'accès aux soins urgents ;

- Coordonner les actions de l'ARS et des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) qui participent au soutien logistique dans l'organisation de l'aide médicale urgente en Ardèche.

En 2014, plus d'une centaine de MCS (anciens et nouveaux) avaient signé le nouveau contrat avec l'ARS, leur permettant d'adhérer au nouveau dispositif financier et organisationnel, avec un début de déploiement sur de nouveaux territoires comme la Drôme.

Impact sur les populations à plus de 30 minutes d'un SMUR terrestre

Grâce au déploiement du dispositif sur les territoires, la part des populations en zone rurale à plus de 30 minutes d'un SMUR baisse de 18,0 % à 12,7 %. Sur les quatre départements où sont installés les premiers MCS (de 6,3 % à 5,0 % sur l'ensemble des territoires régionaux), on observe que leurs territoires d'intervention couvrent les communes les plus touchées par les problèmes d'accès du SMUR (communes isolées ou appartenant à la couronne d'un petit pôle), en particulier dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Ardèche.

Perspectives

Dans un premier temps, le déploiement des MCS dans le nouveau dispositif a concerné les départements où des MCS étaient déjà présents. L'objectif est désormais de promouvoir ce nouveau dispositif au niveau des autres départements, notamment de la Drôme, afin de couvrir le maximum de territoires à plus de 30 minutes d'un SMUR.

En parallèle, un groupe de travail régional sur les transports hélicoptérés s'est mis en place en mars 2014 afin de réaliser un état des lieux des implantations, du fonctionnement, du financement des hélicoptères de la région et de leur activité.

L'objectif de ce groupe de travail est, à plus ou moins long terme, d'établir une approche régionale du transport hélicoptéré, cohérente avec la stratégie d'accès aux soins urgents et notamment les SMUR terrestres et en priorité sur les zones qui restent à plus de 30 minutes d'un SMUR terrestre. De nouvelles implantations de SMUR peuvent également être envisagées et adossées à des structures d'urgences plus proches de la population, en particulier dans la Drôme.

Quelles que soient les solutions envisagées, celles-ci devront prendre en compte la diminution du nombre de médecins, compte tenu des prévi-

IMPACT DU DÉPLOIEMENT DES MCS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU SMUR EN TEMPS

Part de la population en territoire rural selon le zonage en aires urbaines 2010 et selon le temps d'accès du SMUR terrestre après déploiement des MCS		
en %		
Catégorie de la commune	Part de la population en territoire rural à plus de 30 minutes du SMUR	Part de la population en territoire rural à plus de 30 minutes du SMUR après déploiement des MCS
Espace des grandes aires urbaines	7,4	7,1
Espace des autres aires	37,9	32,5
Autre commune multipolarisée	30,2	25,3
Commune isolée hors influence des pôles	60,2	26,1
Rhône-Alpes	18,0	12,7

Sources : Insee - ARS Rhône-Alpes

sions démographiques, et leur répartition sur les territoires. ■

*Rachel Garwig
Docteur Doriane Argaud
ARS Rhône-Alpes*

Méthodologie

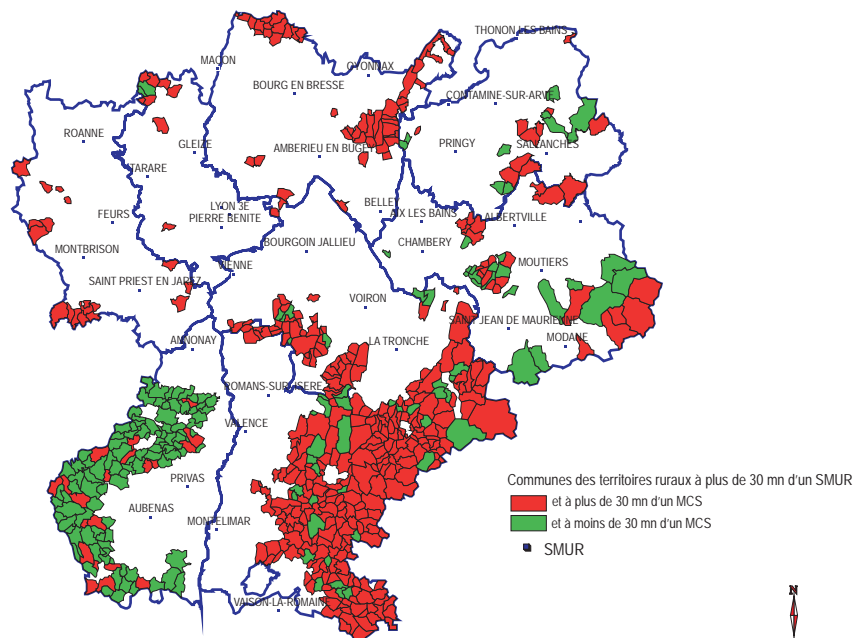
Calcul des temps d'accès du SMUR

Les temps d'accès ont été calculés avec le logiciel Chronomap. Il s'agit des temps de trajet entre le centre de la commune de départ du SMUR et le centre de la commune d'intervention, par le réseau routier en période normale (sans problème climatique, neige...) et dans des conditions de circulation normales hors période de pointe.

Les temps sont définis pour un véhicule standard. De ce fait, le temps de mise en route des SMUR n'a pas été pris en compte. Un travail de validation des SMUR de première intention, qui ne sont pas toujours les plus proches, a été réalisé avec les 5 SAMU.

Cette méthodologie a permis d'obtenir un consensus sur la liste des zones à plus de 30 minutes d'un SMUR terrestre.

IMPACT DU DÉPLOIEMENT DES MCS SUR LES TEMPS D'ACCÈS DU SMUR DANS LES TERRITOIRES RURAUX



Source : Chronomap, Samu

Une pratique sportive spécifique au milieu rural

Facteur de santé et d'épanouissement, vecteur de sociabilisation, la pratique sportive régulière est encouragée et soutenue à travers les politiques menées par l'État et par les collectivités locales. Cette pratique peut être personnelle, sans recourir à des équipements spécifiques ou à des clubs structurés : ce peut être le cas de la marche à pied ou du vélo par exemple. Ce type de recours au sport est difficile à mesurer, sauf à travers des enquêtes ad hoc menées au niveau national. La pratique "encadrée", qui permet de bénéficier d'un environnement sécurisé, fait en revanche l'objet de suivis précis, tant à travers l'implantation des équipements que des fichiers de licences fournis par les fédérations. Il est alors possible de répondre à la question de l'égal accès à la pratique sportive en milieu rural et en milieu urbain.

Très nombreux, parfois très spécialisés (cf. encadré 2), les équipements sportifs peuvent être regroupés en "familles" qui permettent une approche statistique. On dénombre, par exemple, près de 3 500 "terrains de grands jeux" (football, rugby...) ou encore plus de 4 500 courts de tennis en Rhône-Alpes. Ces équipements, localisés par commune, peuvent alors être répartis en "ruraux" ou "urbains". Dans les exemples qui précèdent, près de 1 100 terrains de grands jeux et près de 1 200 courts de tennis sont implantés dans une commune rurale contre respectivement 2 400 terrains et 3 300 courts en milieu urbain.

Rapporté à la population, le nombre d'équipements disponibles est nettement plus élevé en milieu rural, en particulier grâce à l'importante présence des équipements liés aux sports de nature (cf encadré 3). Ce constat est valable pour la totalité des équipements

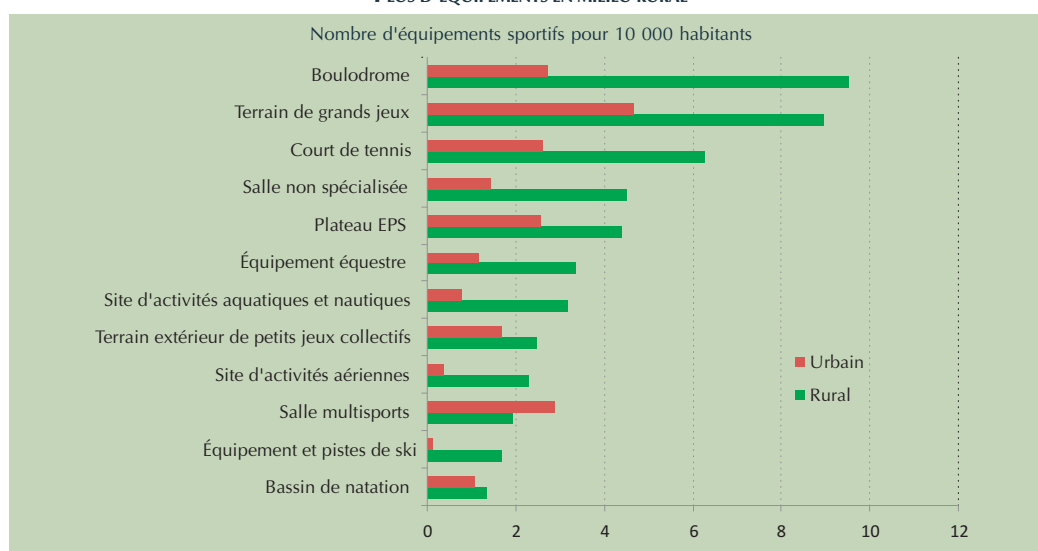
recensés. La fréquentation potentielle, parfois la saturation, des équipements est ainsi plus élevée en milieu urbain.

En revanche, le temps d'accès à ces équipements est évidemment plus long en milieu rural. 14 % de la population rurale est ainsi à plus de 15 minutes d'un bassin de natation, contre 2 % des habitants urbains. L'écart est également marqué pour les stades d'athlétisme : 29 % des habitants du rural résident à plus de 15 minutes contre 5 % des habitants de l'urbain. Ces temps d'accès sont parfois équivalents, entre rural et urbain, pour quelques équipements très fréquents. C'est le cas des boulodromes ou des courts de tennis par exemple.

Ces données montrent que la pratique sportive en milieu rural nécessite parfois un déplacement important. On peut en revanche penser, à la lecture du

La pratique sportive

PLUS D'ÉQUIPEMENTS EN MILIEU RURAL



Note : les "divers équipements sports de nature" sont les plus nombreux en zone rurale à raison de 32,3 équipements pour 10 000 habitants (4,0 en zone urbaine). Ils ne sont pas représentés graphiquement pour rendre visibles les autres types d'équipements.

Source : Répertoire des équipements sportifs 2014

rapport entre population et nombre d'équipements, que les structures sont moins saturées en milieu rural. Ces deux phénomènes, distance et saturation, se compensent en termes d'incitation à la pratique. Mais, évoluant en sens inverse entre milieu urbain et milieu rural, ils conduisent à un taux de licences sportives équivalent entre les deux types de territoire.

Avec 226 licences enregistrées pour 1 000 habitants, la région Rhône-Alpes se place dans la moyenne nationale

On ne note, sur ce taux global, aucune différence entre les territoires ruraux et les territoires urbains : dans les deux cas, le taux est également de 226 licences pour 1 000 habitants.

Derrière cette apparente similitude se cachent évidemment des habitudes de pratique fort différentes, à la fois dans le choix des sports pratiqués et dans les caractéristiques des pratiquants.

Outre une plus grande représentation des sports de nature, dont l'importance économique pour les territoires ruraux est avérée (cf. encadrés 3 et 4), quelques sports se distinguent et apparaissent comme des marqueurs clairs du milieu rural : le ski, l'équitation, le basket-ball, le football. Ces quatre sports présentent des taux de licences pour 1 000 habitants nettement plus élevés que ceux du milieu urbain. Pour les deux premiers, les contextes géographiques expliquent évidemment cette sur-représentation. L'explication pour le basket-ball et le football tient en revanche plus à une limitation de l'offre. Faute de pouvoir disposer, sur place ou à une distance raisonnable, d'une offre variée (l'ouverture d'un club dans une discipline plus confidentielle étant souvent subordonnée à l'existence d'une masse critique permettant de pratiquer les compétitions), le football et le basket-ball, partout présents, apparaissent comme des incontournables.

Parmi les sports les plus pratiqués en milieu rural, on note également la place importante du tennis et de la gymnastique volontaire, mais sans que cette présence

La pratique sportive

SKI, ÉQUITATION, FOOTBALL ET BASKET-BALL SONT SUR-REPRÉSENTÉS EN MILIEU RURAL

	Nombre de licences sportives					
	Rural		Urbain		Ensemble	
	Licences	Pour 1 000 habitants	Licences	Pour 1 000 habitants	Licences	Pour 1 000 habitants
Football	42 512	35,9	141 368	27,7	183 880	29,3
Ski	22 898	19,3	46 444	9,1	69 342	11,0
Tennis	19 976	16,9	96 233	18,9	116 209	18,5
Équitation	19 473	16,4	48 792	9,6	68 265	10,9
Basket-ball	13 650	11,5	43 629	8,6	57 279	9,1
Éducation physique et gymnastique volontaire	12 985	11,0	59 895	11,7	72 880	11,6
Judo-jujitsu, kendo et disciplines associées	11 294	9,5	43 130	8,5	54 424	8,7
Toutes disciplines	267 843	225,9	1 154 415	226,4	1 422 258	226,3

Source : Fichier des licences au lieu de résidence fourni par les fédérations sportives

soit spécifique aux territoires ruraux : le poids de ces activités est en effet équivalent, voire supérieur, en milieu urbain.

À disciplines égales, les femmes et les jeunes pratiquent plus souvent en milieu rural

Le développement de la pratique féminine est un axe majeur des politiques de développement du sport. En effet, dans notre région comme au niveau national, les femmes sont nettement moins souvent titulaires d'une licence que les hommes. On compte ainsi 272 licences pour 1 000 hommes contre seulement 176 licences pour 1 000 femmes. L'analyse de ces données en

fonction du secteur rural ou urbain est semblable : dans les deux types de territoire, les licences masculines sont plus nombreuses et l'écart avec les licences féminines est marqué.

Cette mesure "brute" de la pratique féminine, rapportant un nombre de licences à la population présente sur le territoire, se heurte au problème de l'inégale répartition des disciplines entre les territoires urbains et ruraux. En effet, si les communes rurales disposent d'une offre essentiellement constituée de sports dans lesquels les hommes sont majoritaires (football, rugby...), elles ne pourront "mécaniquement" présenter un taux global de licences féminines élevées.

À l'inverse, si elles proposent une gamme d'activités dans lesquelles les femmes sont traditionnellement plus

NETTEMENT PLUS DE LICENCES MASCULINES, DANS LE RURAL COMME DANS L'URBAIN

	Nombre de licences sportives					
	Rural		Urbain		Ensemble	
	Licences	Pour 1 000 habitants	Licences	Pour 1 000 habitants	Licences	Pour 1 000 habitants
Hommes	165 047	276,1	717 050	291,2	882 098	288,2
Femmes	102 796	174,9	437 365	166,0	540 160	167,6
Ensemble	267 843	225,9	1 154 415	226,4	1 422 258	226,3

Source : Fichier des licences au lieu de résidence fourni par les fédérations sportives

La pratique sportive

nombreuses (gymnastique, danse, sports de glace...), le taux de licences féminines sera élevé. Pour gommer cet effet des disciplines, on calcule un indice relatif permettant de comparer les territoires pour des disciplines équivalentes. Cet indice s'avère positif pour les territoires ruraux, signe d'une féminisation assez élevée. Autrement dit, à disciplines égales, la pratique féminine licenciée est légèrement plus répandue dans les communes rurales que dans les communes urbaines. L'explication de cet écart réside dans les différences de caractéristiques des populations entre milieu rural et milieu urbain : âge, catégories socio-professionnelles, taux d'activité, temps de travail...

Les fichiers fournis par les fédérations nationales ne permettent pas de connaître les catégories socio-professionnelles des pratiquants. En revanche, l'âge des licenciés y figure. La même analyse que celle par sexe peut donc être conduite. Il apparaît alors que les adolescents (10-14 ans) pratiquent moins souvent un sport en milieu rural. Ce constat s'explique en particulier par le plus fort développement, en milieu urbain, des fédérations multisports liées au secteur scolaire

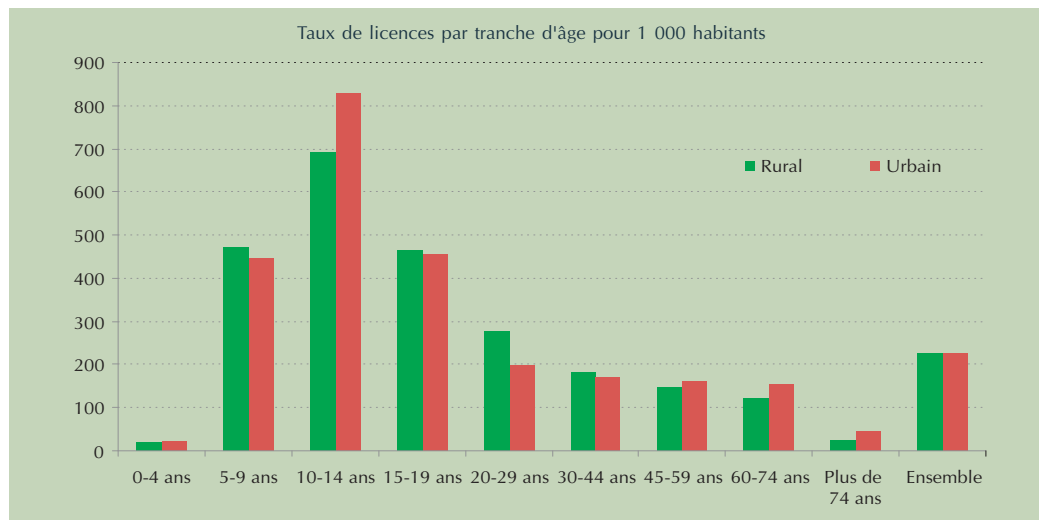
(UNSS). En revanche, pour les 20-29 ans, le taux de licences est nettement plus élevé dans les communes rurales.

Mais il s'agit là de taux bruts, toutes fédérations sportives confondues. Or, certaines d'entre elles présentent une répartition par âge très particulière : les fédérations scolaires ou universitaires par exemple. Leur absence ou leur présence sur un territoire influence fortement les taux précédents. Pour mesurer l'appétence à la pratique d'un sport sur un territoire donné, il faut donc proposer une correction tenant compte des disciplines effectivement présentes. Ces corrections offrent une autre lecture : à disciplines égales, la part des jeunes (5-14 ans) parmi les licenciés est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain.

Comme pour la pratique féminine, les aspects sociologiques jouent probablement un rôle prépondérant dans ce constat. ■

*Laurent Renou
Pascal Arros
DRJSCS Rhône-Alpes*

MOINS DE LICENCES EN MILIEU RURAL POUR LES 10-14 ANS



Source : Fichier des licences au lieu de résidence fourni par les fédérations sportives

1. Licences, licenciés et loisirs

Chaque fédération transmet chaque année au Ministère de la jeunesse et des sports (MEOS*) un fichier de licenciés. Il n'est pas possible de croiser les fichiers en provenance de deux fédérations différentes. Ainsi, une personne qui détiendrait à la fois une licence de gymnastique et une licence de danse serait comptabilisée deux fois. C'est la raison pour laquelle on parle de licences et non de licenciés. Le phénomène peut être important avec les fédérations "multisports" (UNSS, sport universitaire...).

À ce phénomène de double compte, s'ajoute le décompte de la pratique occasionnelle. Dans certains cas, le ski en particulier, les autorisations délivrées pour une période courte (journée, vacances scolaires...) conduisent de fait à la signature d'une licence, qui est enregistrée comme telle dans le fichier. De ce fait, le nombre de licences apparaît élevé, même s'il ne s'agit pas de licences annuelles comme c'est le cas dans d'autres disciplines.

* MEOS : site du Ministère de la jeunesse et des sports

2. Installations et équipements

Les équipements sportifs sont décrits dans un répertoire national, le RES. La description d'un équipement est extrêmement précise : localisation, taille, ancienneté, existence de vestiaires, d'éclairage... À une même adresse peuvent se trouver deux équipements : par exemple deux bassins de natation, à l'intérieur d'un complexe aquatique.

L'équipement sportif est l'unité de base du RES. Il est défini comme une aire d'évolution sportive, ouverte au public, relevant du domaine public ou privé, dans laquelle il est possible de pratiquer une ou plusieurs activités physiques et sportives. L'installation fait référence à l'enceinte sportive ou le site ou espace de pratique à l'intérieur duquel est comptabilisé à minima un équipement sportif (installation=adresse). Dans le cas précis de la natation, on parlera alors d'une installation (le complexe aquatique) comprenant deux équipements (les deux bassins de natation). On dénombre en Rhône-Alpes plus de 15 000 installations, qui regroupent plus de 28 300 équipements. Afin de présenter des statistiques cohérentes et aisément compréhensibles, ces équipements sont regroupés en 29 "familles" : bassins de natation, boulodromes, terrains de grands jeux, équipements de cyclisme, équipements de ski... Les données présentées dans cet article sont des comptages d'équipements selon ce regroupement en familles.

3. Définition des sports de nature

Les sports de nature, du fait de leur caractère évolutif, ne se définissent pas comme une liste arrêtée d'activités mais à travers **leurs lieux d'exercice**.

L'article L311-1 du code du sport précise : "les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains ou des souterrains du domaine public ou privé, des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux".

Fédérations dites de "sports de nature" en Rhône-Alpes

La liste ci-dessous constitue la base de référence retenue pour la détermination des fédérations dites de "sports de nature", réparties selon leur approche du milieu aérien, nautique, terrestre. Ces fédérations sont celles dont les pratiques s'effectuent principalement en milieu naturel et justifient donc des modalités d'accès particulières (respect du droit de propriété et des règlements particuliers, respect des autres usages et de la préservation de l'environnement).

La pratique sportive

Il est à noter que la majorité des fédérations multisports, type UFOLEP, possède également des licenciés pratiquant des "sports de nature", mais qu'il n'est pas possible de les comptabiliser (à l'exception de la fédération des clubs alpins et de montagne).

Fédérations sportives terrestres :

Course d'orientation, Cyclisme, Cyclotourisme, Équitation, Montagne et escalade, Clubs alpins et de montagne, Motocyclisme, Sports de traineau, Pulka et traîneau à chiens, Randonnée pédestre, Ski, Spéléologie, Triathlon.

Fédérations sportives nautiques :

Aviron, Canoë-Kayak, Études et sports sous-marins, Joute et sauvetage nautique, Motonautisme, Pêche à la mouche et au lancer, Sauvetage et secourisme, Ski nautique, Voile.

Fédérations sportives aériennes :

Aéromodélisme, Aéronautique, Aérostation, Giravation, Planeur ultraléger motorisé, Vol à voile, Vol libre (ex : parapente), Parachutisme.

4. Exemple d'analyse de la pratique sportive en milieu rural : zoom sur le Diagnostic Territorial Approfondi du Pays Tarentaise Vanoise, réalisé en mars 2014, sur le sport en Tarentaise

80 % des communes du pays de Tarentaise Vanoise sont situées en milieu rural. Ce territoire a une culture sportive très forte, en lien notamment avec le ski, le tourisme et les sports de nature. Les structures sportives sont dynamiques et la pratique sportive non encadrée est également importante.

Cependant des disparités existent entre le bas de vallée et les stations, en termes d'équipements notamment. L'étendue du territoire et les distances interrogent sur les conditions d'accès aux équipements pour la population locale.

Exemples de piste de progrès émergentes :

- Des sites de pratique de sports de nature d'été importants mais restant à valoriser pour un public plus large (habitants et touristes) ;
- Un nombre conséquent d'équipements couverts (salles multisports, piscines...) mais concentrés en stations, davantage pour les publics touristiques que pour les résidents des bas de vallée ;
- Un taux et un niveau de pratique très élevé sur l'ensemble du territoire avec un nombre important d'athlètes de haut niveau, notamment en ski, mais une relative inégalité d'accès aux pratiques entre les communes bien dotées et celles qui le sont moins.

Retrouvez l'ensemble des informations sur ce diagnostic :

<http://www.tarentaise-vanoise.fr/actualites/67-autres-actualites/320-homele-sport-en-tarentaise.html>

Pour en savoir plus

Atlas des équipements sportifs français

http://www.sports.gouv.fr/autres/Atlas_des_equipements_sportifs_francais/index.htm

Les sports de nature en France en 2009

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/n13_octobre_2013_internet.pdf

Agriculture rurale, agriculture urbaine : une différence toute relative

Près de 25 000 exploitations agricoles, sur les 39 000 recensées en 2010 en Rhône-Alpes, ont leur siège dans une commune rurale. Leur part diminue sous l'effet de l'extension des zones urbaines. Les différences structurelles entre exploitations rurales et urbaines sont minces et tiennent davantage à leur localisation géographique (plaine/montagne) ou à la nature de leurs productions. Mais leur poids dans l'économie des territoires est très différent : l'emploi dans les exploitations agricoles représente plus de 10 % de l'emploi total en zone rurale, contre seulement 1 % en zone urbaine.

Plus d'une exploitation agricole sur trois est située en zone urbaine. 24 900 exploitations agricoles rhônalpines recensées en 2010 ont leur siège dans une commune rurale ; 14 100 l'ont dans une commune urbaine. La part des exploitations urbaines est, dans la région, nettement supérieure à la moyenne nationale (36 % contre 24 %).

La Haute-Savoie compte le plus fort taux d'exploitations urbaines (54 %), suivie du Rhône et de la Savoie. À l'inverse, l'Ardèche et l'Ain sont les départements "les plus ruraux", suivis de la Drôme.

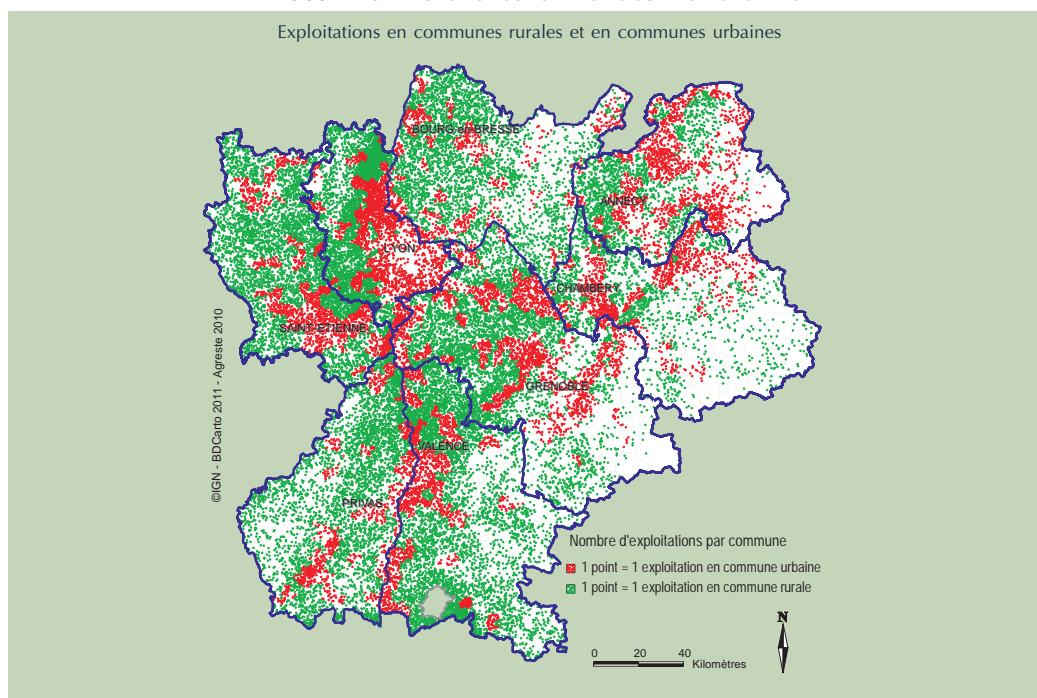
L'agriculture française est soumise depuis plusieurs décennies à une restructuration continue : le nombre d'exploitations décroît régulièrement, celles qui restent s'agrandissent en reprenant l'essentiel des terres des cédants. En Rhône-Alpes, le nombre d'exploitations a chuté¹ de 29 % en 10 ans dans les communes

rurales et de 35 % dans les communes urbaines. Dans le même temps, la surface agricole utilisée a diminué de 5 % en zone rurale et de 7 % en zone urbaine, où la pression foncière est supérieure. Au bilan, la surface moyenne d'une exploitation agricole est passée de 30 à 40 hectares en zone rurale, et de 21 à 30 hectares en zone urbaine, signe d'une restructuration un peu plus intense dans cette dernière.

¹ Les évolutions sont calculées à zonage constant. 280 communes rhônalpines, rurales en 1999, sont devenues urbaines en 2010 ; si l'on raisonne à zonage variable, les évolutions observées sont un simple corollaire de l'extension des unités urbaines.

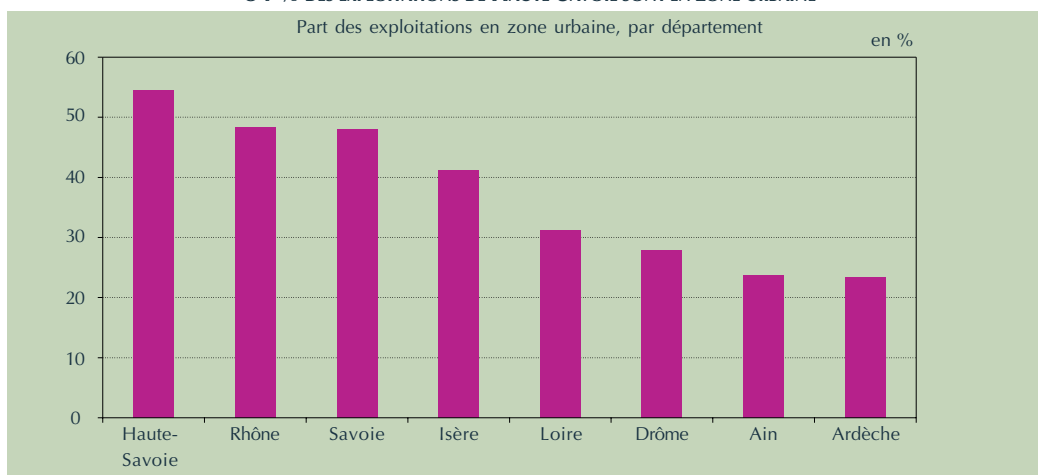
L'agriculture

24 900 EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LES COMMUNES RURALES



Source : Draaf 2012

54 % DES EXPLOITATIONS DE HAUTE-SAVOIE SONT EN ZONE URBAINE



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'agriculture

L'AGRICULTURE SE RESTRUCTURE, EN ZONE RURALE COMME EN ZONE URBAINE

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU entre 2000 et 2010				
		Zone rurale (zonage 2010)	Zone urbaine (zonage 2010)	Total
Nombre d'exploitations	en 2000	35 330	21 632	56 962
	en 2010	24 911	14 109	39 020
SAU en ha	en 2000	1 063 490	463 233	1 526 723
	en 2010	1 006 204	429 189	1 435 393

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Plus d'élevage en rural, plus de cultures en urbain

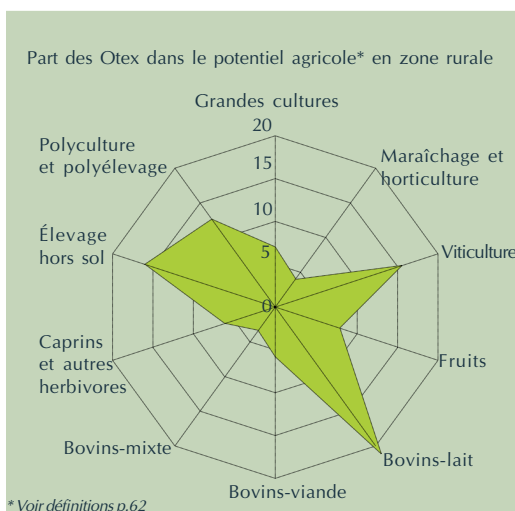
Toutes les orientations techniques sont, peu ou prou, présentes dans chaque zone, créant une grande diversité, caractéristique de l'agriculture régionale. Dans les communes rurales, les productions dominantes sont : bovins lait, viticulture et élevage hors sol (porcins, volailles). En zone urbaine, le podium est constitué de : viticulture, bovins-lait et maraîchage-horticulture.

Les deux piliers de l'agriculture régionale, bovins-lait et viticulture, sont donc communs aux deux tiers, tandis que l'élevage hors sol, plus présent dans les communes rurales, et le maraîchage-horticulture, nettement plus répandu dans les communes urbaines, sont discriminants.

Plus globalement :

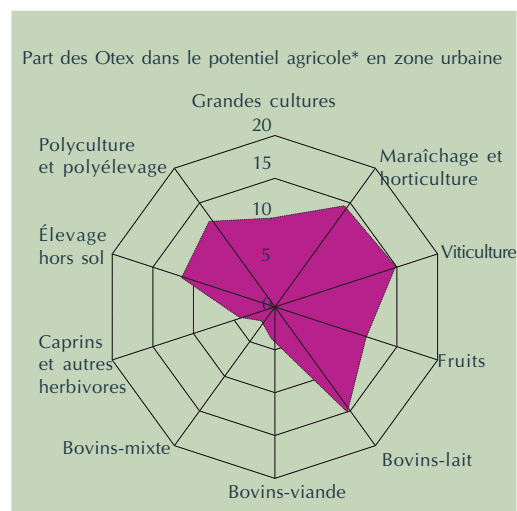
- en rural, les exploitations spécialisées dans des productions animales concentrent 53 % du potentiel

BOVINS-LAIT, PREMIER POTENTIEL AGRICOLE EN ZONE RURALE



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

MARAÎCHAGE - HORTICULTURE DANS LE PELOTON DE TÊTE EN URBAINE



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'agriculture

agricole, celles spécialisées dans des productions végétales 35 %, les exploitations de polyculture-polyélevage, 12 % ;

- en zone urbaine, les résultats sont exactement inverses : 52 % pour les productions végétales, 36 % pour l'élevage, 12 % pour polyculture-polyélevage.

Cette spécialisation des orientations est en partie due à de pures contraintes physiques : même si le zonage rural/urbain ne coïncide pas exactement avec le zonage montagne/plaine, les communes rurales sont majoritaires en montagne, là où l'agriculture n'a guère d'autre alternative que l'élevage.

Une main d'œuvre plus familiale dans les exploitations rurales

En zone rurale, les actifs familiaux fournissent 80 % du travail, dont 64 % pour les seuls exploitants. En zone urbaine, la famille produit 65 % du travail, les salariés permanents 16 %, les saisonniers 18 %. En moyenne, une exploitation urbaine utilise 1,6 équivalent temps plein (ETP), contre 1,4 pour une exploitation rurale.

L'agriculture urbaine est en effet orientée vers des productions plus consommatrices de main d'œuvre : maraîchage-horticulture, viticulture, arboriculture.

Exploitant en commune rurale ou urbaine : quelle différence ?

Les différences de profil entre les exploitants des deux zones apparaissent assez ténues. La proximité des consommateurs permet à un tiers des exploitations urbaines d'utiliser les circuits courts contre 28 % pour les exploitations rurales. L'engagement en agriculture biologique est un peu plus marqué dans les communes rurales, quel que soit le département observé. Les activités de diversification (transformation de produits agricoles, hébergement-restauration...), sont pratiquées dans des proportions égales.

L'âge moyen des exploitants en zone rurale est de 49 ans, contre 51 en zone urbaine : les éleveurs sont en moyenne un peu plus jeunes que les cultivateurs. La féminisation et le niveau de formation sont quasi identiques entre les deux zones.

DEUX PROFILS ASSEZ VOISINS

	Caractéristiques par zone		
	Zone rurale	Zone urbaine	Total
Nombre d'exploitations	24 911	14 109	39 020
Part des circuits courts	28	33	30
Part de l'agriculture biologique	6	4	5
Part des activités de diversification	18	17	17
Nombre d'exploitants (chefs et coexploitants)	29 775	16 330	46 405
Âge moyen des exploitants	49 ans	51 ans	50 ans
Part de femmes chez les exploitants	23	22	23
Part de formation générale de niveau Bac et +	19	21	20
Part de formation agricole de niveau Bac et +	20	19	20

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Qu'est ce que la pluriactivité agricole ?

De façon générale, la pluriactivité est l'exercice par une même personne de plusieurs emplois ou activités professionnelles, de façon successive ou simultanée, sur une année. Un pluriactif agricole est ainsi une personne :

- ayant une activité régulière sur une exploitation agricole ;
- et déclarant exercer une profession principale ou une activité secondaire non agricole.

Il existe deux schémas principaux de pluriactivité agricole entre lesquels tous les intermédiaires sont possibles :

- des agriculteurs "à titre principal" dont le revenu agricole insuffisant pour couvrir les besoins du ménage doit être complété par une seconde activité professionnelle rémunérée ;
- des représentants d'autres catégories socio-professionnelles (salariés, artisans...) ayant une activité agricole souvent limitée (agriculteurs à titre secondaire) voire très limitée (les seuils définissant une exploitation agricole étant très bas, cette activité peut porter sur un hectare de culture ou quelques têtes de bétail seulement).

27 % des chefs d'exploitation sont pluriactifs, tant en rural qu'en urbain

Selon une idée préconçue, la situation d'une exploitation agricole dans une commune rurale ou urbaine, donc plus ou moins éloignée des centres d'activité économique, pourrait influencer sur la pluriactivité agricole. Au vu des résultats du recensement agricole en Rhône-Alpes, il semble qu'il n'en soit rien.

6 700 chefs d'exploitation en communes rurales sont pluriactifs, soit 27 % de l'effectif de la zone. Ce taux est le même en zone urbaine et correspond à la moyenne régionale, qui place Rhône-Alpes en seconde position des régions métropolitaines, derrière

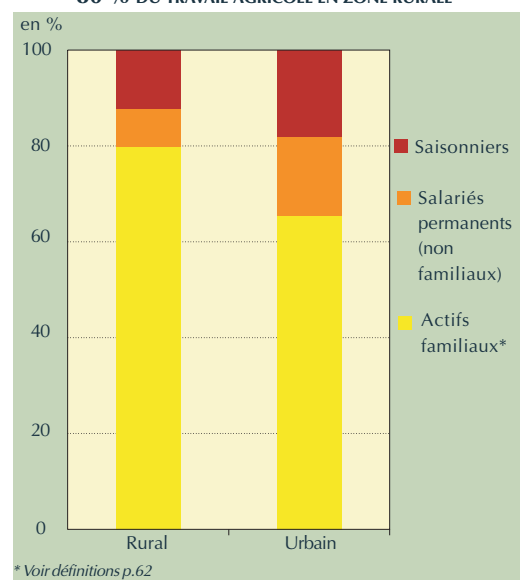
l'Alsace. Ce taux vaut également 27 % dans chaque zone si l'on s'intéresse à l'ensemble des actifs familiaux et pas seulement aux chefs d'exploitation.

Plusieurs raisons peuvent être proposées pour expliquer ce résultat :

- d'une part, l'extension des unités urbaines en Rhône-Alpes est telle qu'en commune rurale on se situe le plus souvent près d'une unité urbaine, ce qui pourrait atténuer les spécificités éventuelles des deux zones ;
- d'autre part, la pluriactivité agricole est soumise à des déterminismes plus forts que la distinction rural/urbain, notamment les potentiels locaux d'emplois ou les contraintes liées à l'orientation technique des exploitations.

Les départements de montagne, Savoie, Haute-Savoie et Isère, sont ceux qui comptent la plus grande part de chefs pluriactifs (38 % en Savoie). Les conditions climatiques étant difficiles en zone de montagne avec des hivers très longs, les agriculteurs exercent souvent une seconde activité professionnelle pendant la saison hivernale, qu'ils trouvent le plus souvent sur place, dans les stations de sports d'hiver.

LES EXPLOITANTS ET LEUR FAMILLE FOURNISSENT 80 % DU TRAVAIL AGRICOLE EN ZONE RURALE

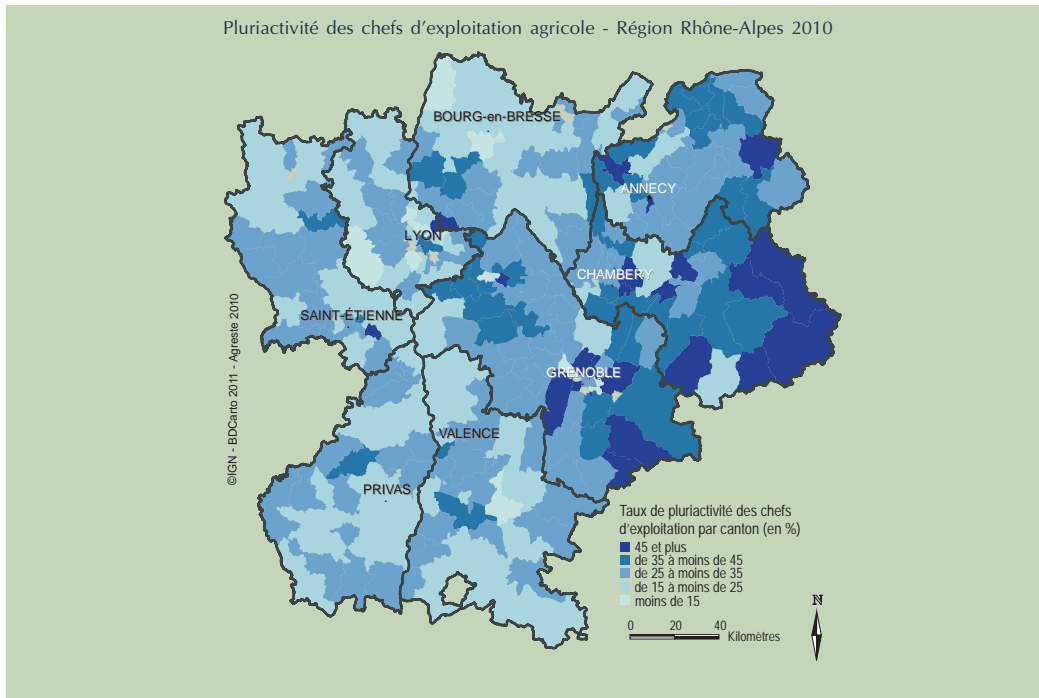


* Voir définitions p.62

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

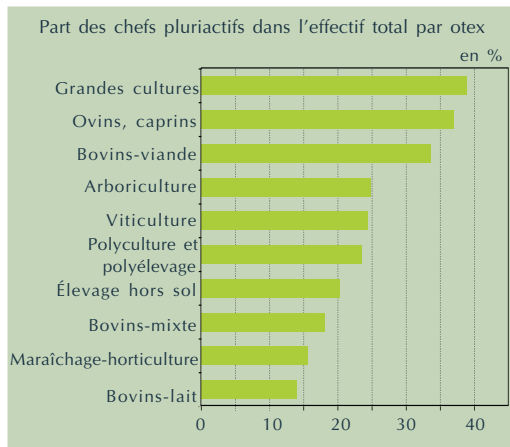
L'agriculture

FORTE PLURIACTIVITÉ DES CHEFS D'EXPLOITATION EN HAUTE-MONTAGNE



Source : Draaf 2012

PLURIACTIVITÉ DES CHEFS D'EXPLOITATION : DU SIMPLE AU TRIPLE SELON LES PRODUCTIONS

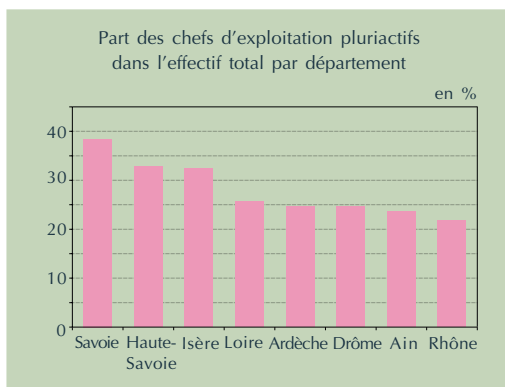


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le taux de pluriactivité des chefs d'exploitation est minimum dans la production laitière et le maraîchage-horticulture. Ces productions très chronophages laissent peu de temps aux chefs d'exploitation pour avoir une autre activité. Des contraintes particulières s'y exercent : astreinte de la traite et, le cas échéant, temps consacré à la transformation des produits en orientation laitière, encadrement des salariés et temps consacré à la vente en maraîchage-horticulture.

À l'autre extrémité de la chaîne, plus d'un chef d'exploitation sur trois est pluriactif dans les orientations grandes cultures, ovins-caprins ou bovins-viande. Deux facteurs se combinent pour expliquer ces taux élevés : d'une part, les astreintes sont moindres, en grandes cultures notamment ; d'autre part, ces exploitations sont, en Rhône-Alpes, très souvent de petite dimension, ce qui en fait l'archétype des exploitations agricoles à titre secondaire.

LA SAVOIE EN TÊTE POUR LA PLURIACTIVITÉ DES CHEFS D'EXPLOITATION



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

zone rurale et urbaine, il n'en est pas de même pour son poids social. L'emploi dans les exploitations agricoles représente plus de 10 % de l'emploi total dans l'ensemble de la zone rurale, contre seulement 1 % dans la zone urbaine. Cette estimation (cf. Définitions - Méthodologie p. 62) constitue un minimum, puisque les emplois saisonniers ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, l'agriculture crée de nombreux emplois induits, notamment dans les industries agroalimentaires.

En définitive, les différences structurelles entre l'agriculture des villes et l'agriculture des champs sont plutôt minces : davantage de maraîchage-horticulture par ci, un peu moins de circuits courts par là... L'agriculture urbaine ou périurbaine, si elle existe, se distingue surtout de son homologue rurale "en creux", par son poids bien moindre dans l'économie générale des territoires. ■

Les pluriactifs agricoles se considèrent plus souvent exploitants à titre secondaire (55 % des cas) qu'à titre principal (45 %). Pour les exploitants à titre principal, les activités secondaires les plus courantes sont employé ou élu, loin devant artisan ou commerçant. Pour les exploitants à titre secondaire, les professions principales les plus représentées sont employé, artisan, ouvrier. Sur tous ces points, les différences entre zone rurale et zone urbaine sont peu marquées.

*Annabelle Schaffner
Hélène Michaux
Draaf Rhône-Alpes*

Une question de poids dans le territoire

Les surfaces agricoles occupent globalement la même part du territoire en zone rurale et en zone urbaine : un tiers exactement. Ce résultat, qui va à l'encontre des idées reçues, n'est paradoxal qu'en apparence : il suffit de regarder une carte de l'occupation du sol régional pour s'en convaincre. Ce qui caractérise en effet nombre de communes rurales rhônalpines, ce n'est pas tant l'importance des surfaces agricoles que celle de la forêt (qui couvre au total 40 % du territoire régional), et, dans une moindre mesure, des espaces naturels. Ces surfaces non agricoles compensent l'importance des surfaces artificialisées dans les communes urbaines.

Si le poids physique de l'agriculture est le même en

DÉFINITIONS - MÉTHODOLOGIE

Unité urbaine : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Commune urbaine : plus de 50 % de la population communale vit dans une unité urbaine.

Commune rurale : plus de 50 % de la population communale vit hors de toute unité urbaine.

Zone urbaine (rurale) : ensemble des communes urbaines (rurales).

Potentiel agricole : valeur théorique de la production d'une exploitation (ou Production Brute Standard), calculée à partir de coefficients moyens attribués à chaque hectare de culture et chaque tête de cheptel.

Orientation technique d'une exploitation (Otex) : production dominante, fondée sur le potentiel agricole.

Circuit court : vente directe du producteur au consommateur, ou vente avec un seul intermédiaire.

Activités de diversification : activités lucratives réalisées sur l'exploitation sans être directement agricoles (transformation de produits agricoles, agro-tourisme...).

Exploitant : le terme exploitant est utilisé ici par souci de simplification à la place de chef d'exploitation ou coexploitant.

Profession principale et activité secondaire : l'activité est principale ou secondaire par rapport à l'individu, et non par rapport au ménage ; la réponse est déclarative.

Actifs familiaux : chefs d'exploitation, coexploitants, conjoints non coexploitants, autres actifs familiaux.

Pluriactif agricole : personne active sur l'exploitation (salariée ou non), ayant une profession principale ou une activité secondaire non agricole ; les retraités poursuivant une petite activité agricole ne sont pas considérés comme des pluriactifs ; les élus, les maires, députés... ayant une activité agricole sont considérés pluriactifs, mais pas les conseillers municipaux.

Emploi dans les exploitations agricoles : dans la présente analyse, l'emploi dans les exploitations agricoles représente les actifs agricoles permanents recensés dans les exploitations, salariés ou non, déduction faite des pluriactifs dont l'activité agricole est secondaire et des retraités ; ce chiffre constitue donc une estimation très minimale, d'autant plus qu'il n'inclut pas les saisonniers ; si on comptabilise les pluriactifs dont l'activité agricole est secondaire, la part de l'emploi agricole dans l'emploi total passe de 10 à 14 % en zone rurale et reste de 1 % en zone urbaine.

La prise en compte du rural dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi

Au-delà des définitions statistiques, le rural est également défini par la perception qu'ont les acteurs d'un territoire donné. Une enquête auprès des chargés de mission animation territoriale des Direccte montre ainsi une appréciation de la ruralité parfois différente de celle véhiculée par les découpages officiels. Mais, quel que soit le diagnostic, les modalités d'intervention des professionnels sont adaptées aux enjeux spécifiques au caractère rural d'un territoire. L'éloignement et son corollaire en termes de mobilité géographique, plus difficile dans le monde rural, peut ainsi être une contrainte, qui est contournée grâce à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques.

Depuis le début des années 80, concomitamment d'une part, à la massification du chômage, d'autre part, à la relance du processus de décentralisation/déconcentration, la dimension territoriale est progressivement intégrée dans la mise en œuvre des politiques d'emploi par l'État.

S'interroger sur la prise en compte du rural dans ce domaine consiste à s'intéresser à la manière dont est appréhendée une dimension territoriale particulière, c'est-à-dire comment les services de l'État en charge de l'emploi intègrent la diversité des situations locales, ici la ruralité¹.

Y a-t-il une manière particulière de construire la politique de l'emploi sur les territoires ruraux ? La ruralité étant une caractéristique du territoire, doit-elle, par définition, être prise en compte de manière spécifique dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi ? Cela n'est ni aussi simple ni aussi mécanique comme nous le verrons avec l'exemple de Rhône-Alpes et du seul point de vue de l'État.

Mais avant de rechercher une éventuelle spécificité de la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi dans les territoires ruraux de la région, il convient de s'arrêter brièvement sur la notion de politique territoriale de l'emploi :

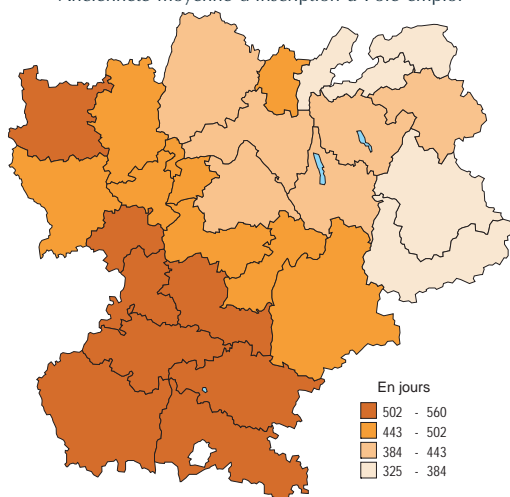
"L'objectif de la politique territoriale de l'emploi est clair. Il s'agit [...] par une démarche de territorialisation, de tenir compte des spécificités des territoires. Il s'agit ainsi d'adapter les politiques nationales et de déployer des actions spécifiques au niveau local pour, dans une démarche de recherche d'efficacité, répondre aux attentes des usagers (employeurs, salariés et demandeurs d'emploi²)."

¹ Cf. carte p.64 sur l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage par ZTEF et tableau p.70.

² Rapport IGAS n° RM 2013-164P page 3, Évaluation de la politique territoriale de l'emploi. Notons le parti pris de cette approche qui mêle politique territoriale et territorialisation de la politique ainsi que la conception descendante de la démarche.

UN CHÔMAGE DE PLUS LONGUE DURÉE DANS LE SUD DE LA RÉGION

Ancienneté moyenne d'inscription à Pôle emploi



Sources : Direccte Rhône-Alpes, Pôle emploi Rhône-Alpes

Au regard de cette approche, la politique territoriale de l'emploi est donc tournée vers l'action et les composantes que l'on peut identifier de la territorialisation sont les suivantes :

- Un territoire, en Rhône-Alpes, la Zone Territoriale Emploi Formation (ZTEF -voir encadré- mais cela peut être une région, un "pays", un bassin d'emploi,...) ;
- un diagnostic ;
- un plan d'actions ;
- un réseau d'acteurs ;
- une démarche partenariale ;
- une organisation des acteurs.

Pour la présente analyse et parmi les principaux interlocuteurs de la politique de l'emploi dans les services de l'État, nous avons choisi d'interroger les chargés de mission animation territoriale (CMAT) des Unités Territoriales des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), pivots de la mise en œuvre de cette politique pour le compte de l'État.

Ils interviennent dans le périmètre des ZTEF (un animateur au moins par ZTEF³) pour la construction et l'animation de partenariats locaux, l'élaboration de

diagnostics territoriaux et de plans d'actions et l'appui à la mise en œuvre des politiques de l'emploi et des dispositifs départementaux transversaux (notamment, insertion des jeunes, insertion par l'activité économique, politique de la ville, lutte contre les discriminations, insertion des travailleurs handicapés, validation des acquis de l'expérience). Ils veillent à la cohérence au niveau local des actions du service public de l'emploi⁴. Leurs missions s'inscrivent notamment dans le cadre du Service Public de l'Emploi Local (SPEL⁵) présidé par le Sous-préfet. Par ailleurs, ils participent aux comités stratégiques territoriaux - en charge des orientations territoriales conjointes État-Région-Organisations syndicales et patronales de la COPIRE⁶, et les comités territoriaux opérationnels, en charge de la conduite des projets partenariaux, parfois eux-mêmes déclinés en groupes de travail⁷. (cf. instances et outils de la territorialisation des politiques de l'emploi en Rhône-Alpes).

En vue de répondre aux questions ci-avant, nous avons interrogé les CMAT au moyen d'un questionnaire⁸ sur les points suivants : les caractéristiques de leur territoire (rural, urbain ou mixte), les enjeux découlant de ces caractéristiques, la prise en compte du caractère rural (ou urbain) tant dans les partenariats développés, les dispositifs mobilisés, les actions mises en œuvre que dans les instances de pilotage auxquelles ils participent.

Nous avons recueilli des réponses exploitables pour 14 des 28 ZTEF de la région Rhône-Alpes.

³ En outre, dans le cadre des Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) de la Région, un animateur territorial assure sur chaque ZTEF le pilotage technique du CTEF et contribue à la mise en œuvre et l'animation des dispositifs régionaux.

⁴ Dans le cadre du projet "Ministère fort" les CMAT deviennent CDET, Chargés de développement de l'emploi et des territoires et voient leurs missions élargies au développement économique.

⁵ Une instruction relative à l'organisation et au rôle du service public de l'emploi dans les territoires est en cours d'élaboration, modifiant l'instruction du 3 mars 2011 et s'appuyant sur la circulaire du 7 mars 1984 sur la mise en place du SPE.

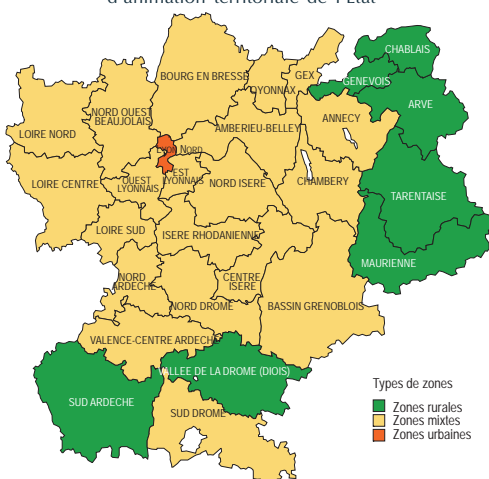
⁶ COPIRE : commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi.

⁷ Cette construction fait suite au protocole d'accord signé entre l'État, le Conseil Régional et les organisations syndicales et patronales en 2011 en Rhône-Alpes, qui faisait suite au précédent daté de 2005.

⁸ Voir l'encadré "Méthodologie"

**LES ZONES PERÇUES COMME RURALES SE SITUENT
ESSENTIELLEMENT EN MONTAGNE**

Représentation des 28 ZTEF rhônalpines par les chargés
d'animation territoriale de l'État



Source : Direccte

Les CMAT interrogés classent leur zone selon une série de caractéristiques déterminant le caractère rural ou urbain de la zone : géographie, structure de l'appareil productif, densité de la population, spécificités des politiques publiques mises en œuvre, présence d'équipements et de services.

Sur les 14 ZTEF pour lesquelles nous avons obtenu des renseignements - 5 sont classées par leur chargé de mission comme exclusivement rurales et neuf sont considérées comme mixtes, c'est-à-dire ayant pour partie un caractère urbain et pour partie un caractère rural. (Voir méthodologie p. 71).

Trois critères et, pour les zones mixtes, une mise en opposition avec l'urbanité, sont mis en avant par les répondants pour juger du caractère rural ou partiellement rural d'une zone, qui seront autant d'éléments de diagnostic susceptibles de se décliner en actions. À noter d'emblée que le zonage de l'ex Datar (aujourd'hui CGET-Commissariat général à l'égalité des territoires) Zone de revitalisation rurale (ZRR- voir encadré) n'est pas évoqué spontanément, alors qu'il concerne au total 152 communes pour les 14 ZTEF étudiées.

Une réelle importance des contraintes géographiques et de l'implantation des villes-centres dans les territoires ruraux

D'abord, l'impact des contraintes physiques y est perçu comme prégnant. Ce sont des territoires de montagnes et de vallées, étendus (par exemple : la Maurienne, vallée alpine d'une centaine de kilomètres de long, à l'écart des centres urbains que sont Chambéry ou même Albertville), induisant donc un certain enclavement, ou encore des zones où l'habitat y est décrit comme dispersé et la densité de la population comme faible. Dans certains cas (ZTEF de Chambéry), les répondants à l'enquête constatent que ces territoires ruraux sont de plus en plus "grignotés" par un habitat résidentiel, en particulier dans les zones mixtes. Notons la caractéristique spécifique de la ruralité en Rhône-Alpes que constitue la montagne et les vallées, que l'on ne retrouve pas forcément dans les autres régions.

Ensuite, les répondants à l'enquête définissent la ruralité par rapport à l'implantation des villes-centres et des bourgs, souvent de relativement faible taille⁹, comme par exemple Moutiers, Aime ou Bozel, en Tarentaise, dont la population est comprise entre 2 000 et 7 000 habitants maximum. Ceci rend notamment complexe l'organisation en intercommunalité.

Ces deux caractéristiques (vastes territoires et éloignement des villes et bourgs-centres) amplifiées parfois par un manque en moyens de transport en commun (Loire centre, Nord Isère) ou de desserte routière ou ferroviaire (Isère rhodanienne - Bièvre Valloire) placent la question de l'accessibilité au centre des problématiques tant en termes de mobilisation des partenaires pour la mise en œuvre des politiques publiques (du fait de l'éloignement de certains acteurs et institutions tels que les consulaires, OPCA...) qu'en ce qui concerne les usagers des services publics et notamment de ceux de l'emploi.

Enfin, les répondants s'appuient sur quelques caractéristiques de l'appareil productif pour définir le caractère rural ou non de leur territoire : la présence d'activités sylvicoles, agricoles et pastorales en particulier confirme ce caractère. Plus largement, c'est l'impor-

⁹ Voir l'encadré "Définitions".

Les zones de revitalisation rurale - ZRR

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) ont été créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995. Elles regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, faible niveau de développement économique.

Le classement en ZRR permet aux employeurs installés dans ces zones de bénéficier d'exonérations de cotisations sociales patronales (pour embauche) et fiscales (impôt sur les bénéfices, contribution économique territoriale). Ces exonérations sont accordées sous certaines conditions liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité.

Sur le plan national, les ZRR concernent environ un tiers des communes et 8 % de la population totale. En Rhône-Alpes, 575 communes (sur les 2 882 que comptent la région) sont classées en ZRR aux termes des arrêtés du Premier ministre des 10/07/2013 et 24/07/2013, soit : 23 dans l'Ain, 188 en Ardèche, 202 dans la Drôme, 63 en Isère, 54 dans la Loire, 13 dans le Rhône, 32 en Savoie et aucune en Haute-Savoie.

tance de l'emploi agricole et saisonnier dans ces zones qui est soulignée.

Une activité économique diversifiée et un aménagement des territoires satisfaisant dans les territoires urbains

Les répondants à l'enquête, lorsqu'ils ont en charge une zone mixte, mettent en miroir les mêmes caractéristiques mais pour définir les parties urbaines de leur ZTEF : ainsi, soulignent-ils la présence sur le territoire de la ville-centre du département (ZTEF Loire centre), d'une grosse agglomération (Chambéry dans le cas de la ZTEF de l'Espace métropole Savoie) ou d'une importante communauté d'agglomération (par exemple la communauté d'agglomération des portes de l'Isère - 100 000 habitants - sur la ZTEF Nord Isère). Ils indiquent que la densité de population y est forte ou encore que les territoires sont bien desservis tant en ce qui concerne les aménagements routiers que par les réseaux de transport en commun. Enfin, ils constatent que l'activité économique y est diversifiée - par exemple en Nord Drôme, malgré l'image forte et historique du secteur de la chimie, on trouve tous les secteurs d'activité et toutes les tailles d'entreprises : présence d'Areva-nucléaire mais aussi de l'Ecoparc Rovaltain structurant 900 emplois sur Romans avec la sous-traitance (filière textile, transport, agro-alimentaire, luxe...) - et elle est particulièrement dense autour des agglomérations. En outre, la part des emplois qualifiés est importante.

Par différence avec les ZRR, à noter que les CMAT réfèrent spontanément le caractère urbain de leur zone aux zonages de la politique de la ville. Ainsi, en va-t-il des Zones urbaines sensibles (ZUS), des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), des Zones franches urbaines (ZFU) et enfin des Zones de sécurité prioritaire (ZSP¹⁰).

Une adaptation des modalités d'intervention¹¹ aux enjeux spécifiques au caractère rural

Les CMAT interrogés identifient - directement ou indirectement - des enjeux spécifiques au caractère rural de leur ZTEF. Cependant, pour les trois enjeux principaux et spécifiquement ruraux - mobilité géographique et accès aux services et à l'emploi, pérennisation de l'emploi agricole, construction d'un partenariat adapté aux enjeux du rural - les actions comme le partenariat associé ne diffèrent pas radicalement de ceux mobilisés pour les territoires urbains.

¹⁰ ZUS : 7 pour le bassin grenoblois, 3 en Isère rhodanienne, 4 en Nord Isère, 2 en Nord Drôme, 3 pour Chambéry et 1 pour le Haut-Bugey ; CUCS : 1 en Loire centre et 2 en Nord Drôme, 2 pour Chambéry ; ZFU : 1 pour le bassin grenoblois, 1 en Isère rhodanienne, 1 en Nord Drôme ; et enfin ZSP : 1 en Nord Isère.

¹¹ Voir l'encadré "Définitions".

Une mise en œuvre adaptée de la politique de l'emploi pour faciliter la mobilité et l'accès à la formation et à l'emploi

L'un des enjeux principaux mis en exergue par les CMAT face au caractère rural de leur zone est la question de la mobilité géographique, avec pour corollaire la difficulté d'accès aux services (ici le service public de l'emploi, de la formation et de l'orientation) ainsi que celle de l'accès à l'emploi. La prise en compte de la spécificité rurale du territoire ne conduit pas à mobiliser des dispositifs ou partenariats spécifiques, mais plutôt à en adapter les modalités de mise en œuvre.

Cette adaptation peut consister en la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur le rural chargé de la mise en œuvre et du suivi d'un plan d'actions pluriannuel.

Il peut s'agir également d'une action plus globale mais comportant des déclinaisons particulières aux territoires ou populations des territoires ruraux.

Prenons ainsi à titre d'illustration, une action de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) en Vallée de Belleville mise en place de 2010 à 2013 à l'aide d'un financement du Contrat de Projet État Région (CPER). Elle a donné lieu sur le territoire à la réalisation d'un diagnostic puis à la construction d'un plan d'actions, porté par une commune et comportant des projets spécifiques. En l'espèce, l'éloignement géographique des personnes vivant dans les zones de montagne constitue un frein à l'accès aux services et à l'emploi du fait de la difficulté à se déplacer. La recherche de solutions facilitant la mobilité consiste alors à développer des actions en proximité :

- manifestation délocalisée d'aide à l'orientation des jeunes de la commune, coordonnée par les partenaires de l'emploi et de l'orientation ;
- construction de programmes de formation en proximité pour les saisonniers, notamment dans le cadre du Droit individuel à la formation ;
- organisation de rencontres des employeurs en proxi-

¹² Voir l'encadré "Définitions".

mité notamment sur les sujets du droit du travail et de la formation des salariés ;

- installation de 2 relais de services publics en milieu rural (ligne téléphonique directe et formation annuelle des acteurs concernant les missions et dispositifs, organisée conjointement par l'antenne détachée de l'Unité territoriale Savoie de la Direccte, le CMAT et l'Inspection du travail).

Ainsi, la mise en place de lieux d'accueil dans le cadre du service public de l'orientation, les actions d'information sur les mesures et dispositifs emploi ou encore les actions d'appui à la mobilité des demandeurs d'emploi, ne sont pas des actions spécifiques aux territoires ruraux mais leur caractère délocalisé et la recherche de proximité démontrent une mise en œuvre adaptée.

Des actions spécifiques pour la pérennisation de l'emploi agricole

Second enjeu pointé par les CMAT, la capacité des territoires ruraux à attirer et à retenir des entreprises ainsi que des populations et leurs revenus (résidents permanents et touristes). Cette recherche d'attractivité¹² conduit, dans certaines ZTEF, à développer des actions pour la pérennisation de l'emploi agricole.

Concernant l'emploi agricole, les CMAT relèvent néanmoins qu'il existe peu d'analyse du secteur, même si, dans le cadre des diagnostics annuels emploi réalisés par la Direccte, certains constats partagés sont posés notamment quant aux freins à l'emploi. Pour autant, le caractère saisonnier de l'emploi agricole fait l'objet d'une prise en compte particulière et des outils spécifiques sont développés pour accompagner saisonniers et employeurs.

Sur la question du recrutement, d'une part, des forums emploi délocalisés spécifiques aux métiers de l'agriculture sont organisés avec les vignerons et les exploitants dans certains cantons pour les travaux saisonniers tels que les vendanges ou les cueillettes. Plus largement, sur une ZTEF, une action a consisté en la mise en place d'une plateforme pour l'emploi saisonnier agricole, animée dans le cadre du SPEL durant 5 ans, et chargée de fournir une aide et un accompagnement sur trois aspects : le recrutement, le logement, la mobilité. Cette action a pris fin avec l'arrivée

d'un opérateur privé auquel les employeurs ont eu recours.

Sur l'articulation saisonnalité et pluriactivité, d'autre part, une action est menée sur une ZTEF représentant un tiers des emplois salariés agricoles de son département, lui-même premier département en emplois agricoles saisonniers de la région Rhône-Alpes selon la Chambre départementale d'agriculture. L'action s'appuie sur un groupe de travail ad hoc qui se penche plus particulièrement sur les moyens de rendre l'emploi agricole plus durable localement. Elle mobilise des acteurs tels que la Maison de l'Emploi et de la Formation, la Chambre d'agriculture, les exploitants agricoles, les Établissements publics locaux d'enseignement agricole et le Centre de formation professionnelle pour adultes, les Maisons familiales rurales.

Des partenariats difficiles à construire sur les territoires porteurs d'enjeux spécifiques au rural

Évoqué par les CMAT comme un enjeu à part entière, la mise en œuvre d'un partenariat spécifique aux territoires ruraux rencontre des difficultés de plusieurs natures. De ce point de vue, les territoires ruraux sont à l'exact opposé des territoires urbains pour lesquels la mise en œuvre des politiques d'emploi s'appuie sur les instances de la politique de la ville et est facilitée par une présence affirmée sur ces territoires de tous les acteurs de l'emploi et du développement économique.

Une première particularité de la ruralité relevée par les répondants est que les contacts directs avec les élus sont plus fréquents sur ces territoires car, en l'absence de techniciens, ce sont souvent ces derniers qui portent les actions. Cette implication des élus des territoires ruraux peut parfois engendrer des tensions politiques plus importantes et une coopération entre collectivités parfois complexe avec une logique intercommunale qui peine à se mettre en place.

Outre cette spécificité, la première difficulté rencontrée dans la construction des partenariats découle des conditions naturelles qui façonnent les territoires ru-

raux. L'éloignement géographique constitue un réel handicap s'agissant de certains partenaires incontournables des politiques publiques de l'emploi et de la formation, mais aussi des moyens d'intervention, par exemple, de l'ex Datar ou de la Direction Départementale des Territoires (préfecture de département). Une moindre présence des partenaires et acteurs économiques et sociaux hors des agglomérations est ainsi pointée par les répondants.

À cela s'ajoute que certaines institutions ou structures sont plus difficiles à impliquer parce qu'elles n'ont de représentation qu'à l'échelon départemental ou régional et ne peuvent, de ce fait, être présentes sur tous les territoires. La difficulté à mobiliser les très petites entreprises est soulevée par certains répondants qui posent la question plus large de la représentation des partenaires sociaux.

Les répondants soulignent également la sous-représentation voire l'absence totale des acteurs du développement local, et notamment du secteur agricole, au sein du service public de l'emploi et du Comité Stratégique Territorial pour l'Emploi et la Formation. Parallèlement, ils constatent le défaut de positionnement sur les enjeux emploi de ces mêmes acteurs du développement local et notamment ceux du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA¹³).

Enfin, les CMAT identifient leur propre manque de disponibilité comme constituant un obstacle à la conduite de projets en partenariat. Faute de temps, ils expriment l'impossibilité dans laquelle ils sont de couvrir tout leur territoire, ou encore de prendre part aux différentes instances, groupes de projets ou lieux de concertation.

En conclusion, il apparaît tout d'abord que la prise en compte du caractère rural dans la mise en œuvre de leurs missions est le fait de la quasi-totalité des répondants. Certains, plutôt parmi ceux les plus récemment installés dans leurs fonctions, considérant même qu'"étant une caractéristique du territoire, le caractère rural impacte forcément les actions menées sur le territoire."

Ensuite, lorsque la ruralité n'est pas prise en compte par le CMAT, il y a, à l'origine, une décision des acteurs et élus locaux de ne pas retenir ce critère comme une priorité. En revanche, lorsque le caractère rural

¹³ Voir le tableau : *Instances et outils de la territorialisation des politiques de l'emploi en Rhône-Alpes*

du territoire est intégré, il l'est à chacun des stades de l'intervention des CMAT.

Au stade de l'établissement du diagnostic emploi-formation de la ZTEF, certains acteurs - par exemple la Mutualité sociale agricole - et certains outils particuliers comme le tableau de bord de l'Emploi Agricole sont mobilisés. Au stade de sa définition, le plan d'action est alors construit pour être "au plus près des populations rurales" ou encore il est qualifié comme étant "à ancrage territorial en lien direct avec les acteurs locaux". La prise en compte peut également se traduire par le "choix d'un plan limité en nombre d'actions pour permettre la mobilisation des partenaires" car le temps disponible et la capacité à se mobiliser des acteurs des territoires ruraux sont moindres ou rendus plus difficiles.

Au stade de la mise en œuvre des actions, le pilotage se fait "sur le territoire directement [...] avec les acteurs locaux", et non au sein des instances habituelles de pilotage. Dans les zones mixtes, l'implication du CMAT dans les actions mises en place sur les territoires ruraux peut être ressentie comme proportionnellement plus importante à celle requise pour les territoires urbains, notamment dans l'accompagnement à l'ingénierie de projet au regard du poids relatif de l'activité des territoires ruraux dans l'ensemble de la ZTEF.

Enfin, le travail sur la problématique transversale de la mobilité géographique constitue pour la majorité des CMAT l'illustration la plus significative de la prise en compte du caractère rural du territoire.

Ainsi, la mise en place de modalités d'intervention spécifiques, à l'instar de celles existantes dans les zones urbaines, ne pourrait-elle pas se révéler pertinente dans les zones rurales ? ■

Béatrice Youmbi
Directrice Rhône-Alpes

Bibliographie

Berthet Thierry, Cuntigh Philippe, Guitton Christophe, Mazel Olivier, 1982-2002 : La territorialisation progressive des politiques de l'emploi, Dares-ministère du travail, Premières Informations - Premières Synthèses n°24.2, Juin 2002.

Berthod-Wursmer Marianne, Ollivier Roland, Raymond Michel, Villers Sophie, Fabre Dominique, Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural. Rapport IGAS n°RM2009-102P / CGAAER n°1883, Septembre 2009.

Daniel Christine, Garcia Alain, Roche-Bruyn François, Ruiz Gérard, Sardais Claude, Verlhac Éric, Évaluation des mesures en faveur des zones de revitalisation rurale (ZRR), Rapport IGAS n° RM2009-129P, Novembre 2009.

Hilal Mohamed, La nouvelle typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques, Territoires en mouvement n°7, Datar, Hiver 2012.

Roullier Clothilde, Le monde rural : quelques données de cadrage, Informations sociales, 2011/2 n°164, p. 6-9.

Sourd Catherine, L'attractivité économique des territoires - Attirer des emplois, mais pas seulement, Insee, DR Midi-Pyrénées, pôle Études économiques régionales, Insee Première n° 1416, Octobre 2012.

Autres documents ou sites internet

Protocole cadre État-Région-Partenaires sociaux, territorialisation des politiques de l'emploi et de la formation en Rhône-Alpes, 23 mai 2011.

<http://www.reseaurural.fr/>
<http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>

La politique de l'emploi

Instances et outils de la territorialisation des politiques de l'emploi en Rhône-Alpes			
(Figurant dans le Protocole d'accord État-Région-Partenaires sociaux du 23/05/2011)			
		Rôle	Composition
État	SPED - Service public de l'emploi départemental	Instance de pilotage et de suivi des politiques ; Définition des plans d'action ; Lieu d'information et de concertation.	Présidence Préfet de département. Directeur de l'Unité territoriale de la Direccte, directeur territorial de Pôle emploi, représentants des grandes collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général...) principaux acteurs des politiques de l'emploi.
	SPEL - Service public de l'emploi local	Échelon territorial opérationnel de la mise en œuvre des politiques de l'emploi permettant la déclinaison au niveau de la ZTEF des orientations du SPER et du SPED	Présidence Sous-Préfet ; État ; Opérateurs.
État-Région	CTO - Comité technique opérationnel	Instance de production et de propositions pour la mise en œuvre des plans d'actions : - élabore un projet de diagnostic ; - met en œuvre le plan d'actions et en rend compte au CSTEF ; - suit à titre technique les résultats et propose au CSTEF les axes d'amélioration ;	Co-présidence État (Sous-préfet) / Région (élu pilote du CTEF). Représentants de l'Etat (Direccte, Éducation nationale, Pôle emploi) et de la Région (techniciens CDDRA) ; Missions Locales, OPCA, FONGECIF, CIDFF, MIFE, CIBC, Cap Emploi, Chambres consulaires, réseau SIAE.
	CSTEF - Comité stratégique territorial pour l'emploi et la formation	Instance d'orientation des politiques territoriales : - valide le diagnostic qui doit être partagé ; - définit et arrête le plan d'action stratégique ; - suit et évalue la mise en œuvre du plan d'actions ; pour l'État, il se confond avec le SPEL ; pour la Région, il est l'instance politique du CTEF.	Co-présidence État (Sous-préfet) / Région (élu pilote CTEF). Élus régionaux (pilotes et rapporteurs, CDDRA), représentant du Conseil Général, Direccte, Directeur territorial Pôle emploi, Éducation nationale ; Partenaires sociaux ; Élus des grandes collectivités concernées.
	CCREFP - Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle	Favoriser la concertation entre les divers acteurs afin d'assurer une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi. Fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation pour parvenir à un diagnostic partagé des potentiels des territoires et de leurs besoins.	Co-présidence État (Préfet de région) / Région (Président du conseil régional). Éducation nationale, Direccte, Draaf, DRJSCS, Pôle emploi, Conseil régional, partenaires sociaux, chambres consulaires, Ceser.
Région	CDDRA - Contrats de développement durable Rhône-Alpes	Moyen d'intervention contractuel proposé par la Région aux territoires engagés dans un projet de développement local pour accompagner les politiques conciliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans une perspective de développement durable.	Au 1^{er} janvier 2014 : - 31 territoires ont conclu avec la Région un CDDRA ; - 6 territoires sont inscrits dans une démarche d'élaboration d'un nouveau CDDRA.
	CTEF - Contrats territoriaux emploi-formation	Le CTEF est un contrat entre la Région et une structure territoriale en vue de la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic, plan d'actions et programmations, destinée à améliorer l'accès et le maintien à l'emploi et à la formation des publics cibles de la Région.	27 CTEF (couvrant les 27 ZTEF) ; - Un élu régional pilote du CTEF pour l'animation politique ; - Une structure d'animation pour l'animation technique emploi formation au niveau territorial.

Définitions

Attractivité territoriale

L'attractivité économique d'un territoire est sa capacité à attirer et à retenir des activités nouvelles et des facteurs de production (attractivité productive), c'est-à-dire des entreprises et leurs emplois, mais aussi des populations et leurs revenus (attractivité résidentielle), qu'il s'agisse de résidents permanents ou de touristes.

Les facteurs favorisant l'attractivité d'un territoire sont nombreux ; il peut s'agir de l'environnement économique, des réseaux de transport, d'une main d'œuvre qualifiée ou bon marché, du cadre naturel et de la qualité de vie, de la proximité d'une ressource naturelle, de l'image des territoires et de leur passé, etc. (Source Insee)

Modalités d'intervention

Les modalités ou modes d'intervention désignent les éléments de la mise en œuvre des politiques d'emploi :

- actions mises en œuvre dans les territoires,
- partenariats construits pour le suivi et la mise en œuvre de ces actions,
- dispositifs des politiques publiques (insertion des jeunes, insertion par l'activité économique, politique de la ville, lutte contre les discriminations, insertion des travailleurs handicapés, validation des acquis de l'expérience) mobilisés dans le cadre de ces actions.

Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine. (Source Insee)

Ville-centre

Dans une unité urbaine multicommunale (ou agglomération multicommunale c'est-à-dire constituée de plusieurs communes), une ville-centre est soit une commune qui abrite plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est alors seule ville-centre ; soit une des communes qui ont une population supérieure à 50 % de la commune la plus peuplée. Ces communes ainsi que la commune la plus peuplée sont alors des villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale, (Source : Insee).

Méthodologie

Un questionnaire écrit a été adressé à chaque CMAT par courriel. 17 CMAT sur 31 ont répondu dont 14 ont apporté des réponses exploitables.

Le questionnaire a été découpé en deux parties, de 14 questions chacune, l'une à destination des CMAT exerçant dans une ZTEF à caractère rural, l'autre pour les CMAT exerçant dans une ZTEF à caractère

La politique de l'emploi

urbain. Dans le cas d'une ZTEF mixte, c'est à dire comprenant à la fois des territoires ruraux et des territoires urbains, le CMAT était invité à renseigner l'intégralité du questionnaire.

Les questions d'introduction permettaient de repérer l'ancienneté du répondant dans ses fonctions de CMAT et dans la ZTEF. Elles orientaient en outre le répondant selon qu'il estimait que sa zone était plutôt à caractère rural, urbain ou mixte. Une série de questions permettaient ensuite de collecter des informations sur la ZTEF issues de l'expérience du répondant. Enfin un dernier bloc de questions avait pour objectif de recueillir l'analyse du CMAT sur l'adaptation des actions, dispositifs et partenariats aux spécificités (rurales ou urbaines) des territoires ainsi que sur les difficultés qu'il rencontre par rapport à ces spécificités.

L'exploitation des questionnaires a permis le recueil de données concernant 14 des 28 ZTEF de la région. Ces données reflètent les représentations des CMAT quant à leur ZTEF s'agissant d'une part, des caractéristiques et enjeux de la zone, d'autre part, des modes d'intervention mis en place.

Les réponses relatives aux caractéristiques de la ZTEF et aux enjeux spécifiques ont été reclassées selon une grille d'analyse élaborée lors de l'exploitation (caractéristiques : géographie, structure de l'appareil productif, densité de la population, spécificités des politiques publiques mises en œuvre, etc. ; enjeux : attractivité du territoire, pérennisation des activités, etc.)

Les zones territoriales emploi formation - ZTEF

Les zones territoriales emploi formation (ZTEF) sont des périmètres géographiques spécifiques à Rhône-Alpes construits conjointement par l'État et la Région. Elles constituent le zonage infra-départemental pour la mise en œuvre des politiques d'emploi, de formation professionnelle et d'insertion depuis 2005.

Au nombre de 28, les ZTEF sont souvent constituées de regroupements de territoires des anciennes Agences Locales pour l'Emploi de l'ANPE (aujourd'hui les sites Pôle emploi). Aux termes de l'article 2 du Protocole d'accord État-Région du 10 octobre 2005, leur délimitation résulte d'une recherche de cohérence entre :

- les zones d'emploi de l'Insee,
- les zones de territorialisation utilisées jusque-là par le Service Public de l'Emploi,
- les territoires des maisons de l'emploi,
- les bassins de formation de l'Éducation Nationale¹⁴,
- les périmètres des contrats de développement régionaux.

Elles sont à distinguer des CTEF (contrats territoriaux emploi formation) qui font référence à la politique de la Région qui s'applique sur ces zones géographiques. À chaque ZTEF correspond un CTEF.

¹⁴ Article 2 Protocole d'accord État-Région du 10/10/2005

Directeur de la publication : Pascal Oger (Insee)

Dossier coordonné par : Pascal Arros (DRJSCS),
Jérôme Harnois (Insee)

Couverture : catalogue - www.cataloguestudio.fr

Maquette : Insee Rhône-Alpes

Impression : Graphiscann

Téléphone : 04.78.63.23.33 - **Télécopie** : 04.78.63.25.25

Messagerie : dr69-sed@insee.fr

Site internet : www.insee.fr/rhone-alpes

POSRA

plate-forme de l'observation sociale Rhône-Alpes

Portrait social 2015 Le fait rural en Rhône-Alpes
